

 Dossier

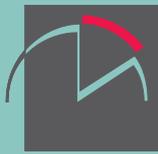
[www.insee.fr/pays-de-la-loire](http://www.insee.fr/pays-de-la-loire)

N° 48. Mai 2013



Lycées et lycéens  
des Pays de la Loire :  
état des lieux et  
perspectives à l'horizon 2025





**INSEE**  
PAYS DE LA LOIRE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA STATISTIQUE  
ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES

**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION**  
Jean-Paul FAUR

**RÉDACTEUR EN CHEF**  
Sylvain DUVERNE

**SECRÉTARIAT DE RÉDACTION  
ET CONTACTS PRESSE**  
Clémence CULY  
Dany HAUGMARD  
Véronique REMONDINI

**CONCEPTION-COORDINATION**  
Christophe FOUCHARD, Elmostafa OKHAM et  
Amandine RODRIGUES

**RÉDACTION**  
Claire ROPERS (Rectorat)  
Christophe FOUCHARD, Lionel KERDOMMAREC  
et Amandine RODRIGUES (Insee)

**EXPLOITATION DES DONNÉES -  
CARTOGRAPHIE**  
Maxime SIMONOVICI

**MISE EN PAGE- IMPRIMEUR**  
La Contemporaine - Sainte-Luce-sur-Loire  
Photos : Fotolia  
Prix : 15 €

**La réalisation de cet ouvrage a été coordonnée par la direction régionale de l'Insee des Pays de la Loire, le Conseil régional des Pays de la Loire et le Rectorat de l'académie de Nantes.**

La Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf) a également été associée à la réalisation de cette étude. Ce dossier a bénéficié des avis ou remarques de Jean-Marie FOUILLEUL (Draaf). Qu'il en soit ici chaleureusement remercié.

**Le comité de pilotage de l'étude était composé de :**

- Dominique CHOIMET, Éric MURIE et Sophie SCHMITT (Conseil régional) ;
- Claire ROPERS et Yann SICAMOIS (Rectorat) ;
- Jean-Marie FOUILLEUL (Draaf) ;
- Marianne BORZIC, Christophe FOUCHARD, Lionel KERDOMMAREC, David MARTINEAU, Elmostafa OKHAM et Amandine RODRIGUES (Insee).

Dépôt légal 2<sup>e</sup> trimestre 2013  
ISBN 978-2-11-056142-4  
CODE SAGE IDOS04844  
ISSN 1633-6283  
© Insee Pays de la Loire - Mai 2013

INSEE Pays de la Loire  
105, rue des Français Libres  
BP 67401 - 44274 NANTES Cedex 2  
Tél. : 02 40 41 75 75 - Fax : 02 40 41 79 39  
Informations statistiques au 09 72 72 4000  
(prix d'un appel local)  
[www.insee.fr/pays-de-la-loire](http://www.insee.fr/pays-de-la-loire)

**A** la sortie du collège, les jeunes ont la possibilité de poursuivre leur scolarité dans un lycée d'enseignement général et technologique ou dans un lycée professionnel. Dans les Pays de la Loire, la Région, à qui revient la responsabilité de la construction et de l'entretien des lycées publics, et le Rectorat de l'Académie de Nantes, avec le concours de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, se sont associés avec la direction régionale de l'Insee pour réaliser la présente étude prospective, afin d'anticiper la demande qui sera adressée aux établissements par les familles.

Après une première collaboration entre la Région et l'Insee qui avait donné lieu à la publication en 2007 d'une « étude prospective sur les lycées dans les Pays de la Loire » et la parution en 2012 d'une étude commune sur les étudiants en Pays de la Loire, la Région, le Rectorat et l'Insee poursuivent leur collaboration afin de dresser un tableau prospectif sur la population lycéenne en 2025. À cet horizon, 12 700 lycéens de plus qu'aujourd'hui seraient à former dans les Pays de la Loire. Il s'agit donc de se préparer dès maintenant, afin de répondre au mieux demain à leurs attentes, et pour ce faire, de s'organiser pour satisfaire les besoins à venir des différents pôles de scolarisation du territoire régional, tant en matière de capacité d'accueil que d'accessibilité.

Dans un premier temps, l'étude dresse à partir des données les plus récentes un état des lieux des caractéristiques des différents types de lycées présents dans la région. Dans un deuxième temps, elle projette les évolutions de la répartition spatiale des effectifs lycéens à l'horizon 2025.

L'éducation et la formation sont des priorités incontournables pour bien préparer l'avenir et enrichir les perspectives offertes à la jeunesse. Cette publication vise à éclairer la mise en œuvre des politiques publiques en la matière dans la région des Pays de la Loire. Nous formons le vœu qu'elle apporte une aide efficace à tous les acteurs concernés et qu'elle contribue utilement au débat public.

Le Président du Conseil régional  
des Pays de la Loire

Jacques **AUXIETTE**

Le Recteur de  
l'Académie de Nantes

William **MAROIS**

Le Directeur régional de l'Insee  
des Pays de la Loire

Jean-Paul **FAUR**

# Sommaire

**Avant-propos** > 1

**Synthèse** > 3

## **Contexte**

En Pays de la Loire en 2012, 121 000 lycéens sont scolarisés dans 287 établissements > 5

Des lycéens proches de leur établissement > 9

## **Enseignement général et technologique**

Un maillage dense de lycées généraux et technologiques en Pays de la Loire > 12

Une classification des zones d'attraction des lycées généraux et technologiques > 15

## **Enseignement professionnel**

Les lycées d'enseignement professionnel découpent le territoire régional en 25 zones d'attraction > 17

Une classification des zones d'attraction des lycées professionnels > 20

## **Enseignement agricole**

Les Pays de la Loire, une région fertile en établissements agricoles > 22

## **Les lycéens à l'horizon 2025**

Pays de la Loire : 12 700 lycéens supplémentaires d'ici 2025 > 26



## Quelle adéquation des lycées à la population lycéenne à l'horizon 2025 ?

Amandine RODRIGUES (Insee)

**D**ans les Pays de la Loire, près de 121 000 lycéens<sup>1</sup> sont scolarisés à la rentrée 2011 dans 287 établissements relevant du ministère de l'éducation nationale (193) ou du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (94). Après la chute des effectifs de lycéens entre 1995 et 2010, le nombre de ces derniers devrait croître de 12 700 dans la région d'ici 2025 (+ 11 % par rapport à l'année 2012). Conséquence du baby-boom du début des années 2000, la croissance du nombre de lycéens serait importante dès les prochaines rentrées et elle devrait se poursuivre au-delà de 2025. L'effectif des lycéens se rapprocherait alors de son niveau haut de 1995. L'accompagnement de cette forte augmentation est un enjeu à multiples facettes pour les acteurs publics : capacité d'accueil des établissements, transports scolaires, personnels...

En faisant l'hypothèse que les choix d'orientation futurs des jeunes et de leurs familles s'apparenteraient à leurs choix actuels, 83 % des lycéens supplémentaires se dirigeraient vers les voies générale et technologique (soit 10 600 lycéens de plus d'ici 2025), 15 % vers la voie professionnelle, et 2 % vers les filières de formation agricole.

### Le défi de l'optimisation des capacités d'accueil et de la localisation des lycées

L'effectif potentiel de 12 700 lycéens supplémentaires peut être considéré comme un minorant des capacités d'accueil à prévoir pour les établissements scolarisant les lycéens, dans la mesure où ils accueillent également des élèves de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> et des étudiants (sections de techniciens supérieurs, classes préparatoires aux grandes écoles), qui

<sup>1</sup> Hors étudiants (sections de techniciens supérieurs, classes préparatoires aux grandes écoles) et élèves de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> qui y sont accueillis.

ne font pas partie du champ de cette étude.

Les Pays de la Loire bénéficient d'un maillage dense de lycées généraux et technologiques : huit lycéens sur dix sont scolarisés dans la zone où ils habitent. Toutefois, la périurbanisation de la dernière décennie a créé des disparités territoriales : les effectifs de lycéens ne sont pas répartis de manière uniforme sur le territoire. À l'avenir, ces disparités pourraient s'accroître et, si globalement les capacités d'accueil ne devraient pas être saturées d'ici 2025, des tensions pourraient apparaître localement.

Les travaux d'extension ou de création de lycées déjà engagés devraient permettre d'absorber une partie des effectifs supplémentaires potentiels pour les zones situées au sud de Nantes, de Pornic au Maine-et-Loire ouest (Beaupréau) en passant par la zone de Montaigu, ainsi qu'au nord de Nantes sur le secteur de Blain. Toutefois, ces projets ne suffiront pas à atténuer toutes les tensions sur le territoire des Pays de la Loire. C'est le cas au nord et à l'est de la zone de Nantes où les zones de Pontchâteau-Savenay, Blain, Châteaubriant et Ancenis pourraient accueillir au moins 2 000 lycéens supplémentaires à l'horizon 2025. La Vendée, quant à elle, pourrait en gagner quelque 2 500 : l'évolution serait particulièrement forte dans les zones de La Roche-sur-Yon et des Herbiers. Enfin, la zone de Segré devrait voir ses effectifs augmenter de 300 lycéens alors que la zone d'Angers frôlerait un gain de 1 000 lycéens.

### Des enjeux globaux en termes d'infrastructures

Les effectifs supplémentaires auront également des conséquences pour l'organisation des transports scolaires : renforcement ou création de circuits.

Aujourd'hui, les temps de trajet entre le domicile et le lieu de scolarisation le plus proche sont relativement courts. 51 % des lycéens habitent à moins de 10 minutes d'un lycée d'enseignement général ou technologique, 33 % entre 10 et 20 minutes, 15 % d'entre eux résident entre 20 et 30 minutes de l'établissement le plus proche et seulement 1 % à plus de 30 minutes. L'enjeu est de préserver cette bonne accessibilité des lycées. La zone de La Roche-sur-Yon semble être particulièrement concernée par ce défi : les lycéens résidant dans cette zone relativement étendue sont en moyenne à 21 minutes du lycée le plus proche. Ce temps d'accès semble raisonnable mais le restera-t-il longtemps avec l'accueil de plus de 1 000 lycéens supplémentaires dans cette zone à l'horizon 2025 ?

### La concordance entre l'offre et la demande de formation

Le choix des filières et options est déterminant dans le choix d'un lycée, d'autant plus pour l'enseignement professionnel ou agricole. L'adéquation entre offre et demande de spécialités de formation devra être optimisée dans un contexte mouvant. En effet, d'ici 2025, l'offre de formations professionnelles et agricoles et la demande des lycéens pourraient être profondément modifiées. D'une part, la mutation du monde agricole qui se poursuit s'accompagne d'une augmentation de la part du salariat parmi les actifs et d'une élévation des niveaux de qualification. Ces changements induiront très probablement une évolution des contenus enseignés ; les formations pourraient ainsi se centrer sur la production agricole alors que 59 % de l'enseignement professionnel agricole en 2012 relève de la spécialité des services (services aux personnes et conseil - vente). D'autre part, la mise en place du bac professionnel « Accompagnement, soins



et services à la personne » dans les lycées dépendant du ministère de l'éducation nationale<sup>2</sup> depuis la rentrée 2011 pourrait amener un transfert d'élèves depuis la filière de formation agricole.

La localisation et la répartition des spécialités de formation sur le territoire régional ont des répercussions sur le nombre de lycéens en internat. En particulier, la spécialité de formation peut conduire à la scolarisation des lycéens professionnels dans un établissement géographiquement éloigné de leur domicile. La proportion de lycéens internes est ainsi de 10 % dans les lycées généraux et technologiques, de 20 % dans les lycées professionnels et de 59 % dans les établissements agricoles. Avec 87 % d'internes, les maisons familiales rurales contribuent à favoriser ce régime puisque la vie en internat fait partie intégrante de leur projet éducatif. Si ces taux restaient les mêmes à l'avenir, l'effectif de lycéens supplémentaires projeté générerait un besoin de 1 500 lits supplémentaires en internat dans la région.

<sup>2</sup> Le bac professionnel « Accompagnement, soins et services à la personne » remplace le BEP « Carrières sanitaires et sociales ».

## Quelle satisfaction des préférences pour l'enseignement public ou privé ?

Si le choix d'un lycée d'enseignement professionnel ou d'un établissement agricole semble être déterminé en premier lieu par l'offre de filières, celui d'un lycée d'enseignement général et technologique semble l'être davantage par sa localisation et son caractère public ou privé. En 2012, parmi les établissements de la région, 62 % relèvent de l'enseignement privé et scolarisent 43 % des lycéens. Les Pays de la Loire sont ainsi, avec la Bretagne, les deux régions où l'enseignement privé est le plus présent. Comment se répartiront les 133 500 lycéens potentiels de 2025 entre les lycées publics et privés ?

Aujourd'hui, certaines zones d'attraction des lycéens comptent un seul établissement. C'est le cas notamment des zones de Pornic, Blain, Bouaye et Savenay où est implanté un unique lycée d'enseignement général et technologique public, et dont nombre de lycéens sont scolarisés en dehors de leur zone de résidence. Ce constat pourrait laisser penser qu'une partie de ces derniers quittent leur zone de résidence pour être scolarisés dans une zone voisine en raison d'un choix pour l'enseignement privé.

## De nombreux lycéens demain, de nombreux étudiants après-demain

La plupart de ces lycéens deviendront ensuite des étudiants. En 2010, 71 % des bacheliers des Pays de la Loire (en lycée relevant de l'éducation nationale) poursuivent des études supérieures. Certains quitteront la région mais, si les comportements actuels perdurent, la majorité y restera : en 2008, deux tiers des étudiants nés en Pays de la Loire y résident. Par ailleurs, en 2008, pour 100 étudiants originaires de la région qui l'ont quittée, on compte 139 étudiants nés ailleurs venus poursuivre leurs études ; si la région devait conserver cette attractivité, elle devrait se préparer à accueillir encore plus d'étudiants dans les prochaines années. La problématique d'une offre de logement qui leur serait adaptée pourrait constituer un enjeu important, dans une région où seuls 36 % des étudiants de 18 à 29 ans résident chez leurs parents en 2008. ■



## En Pays de la Loire en 2012, 121 000 lycéens sont scolarisés dans 287 établissements

Claire ROPERS (Rectorat de l'académie de Nantes)

Dans la région des Pays de la Loire, les lycées généraux et technologiques scolarisent quatre lycéens sur dix, les lycées polyvalents plus de trois sur dix. Ces derniers, qui dispensent les trois voies de formation (générale, technologique, professionnelle), sont de grands établissements comptant en moyenne 800 élèves contre 600 pour les lycées généraux et technologiques, 300 pour les lycées professionnels. Les établissements agricoles occupent une place non négligeable dans la région puisqu'ils scolarisent un lycéen sur dix ; la plupart de ces établissements sont privés. Sur les 287 établissements de la région, 62 % relèvent de l'enseignement privé (ce qui représente 43 % des lycéens). Les lycéens scolarisés dans les Pays de la Loire obtiennent de meilleurs résultats qu'en moyenne nationale, tous types de baccalauréat confondus.

**A** la rentrée 2011, la région des Pays de la Loire compte 193 lycées relevant du ministère de l'éducation nationale et 94 établissements relevant du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Les lycées relevant du ministère de l'éducation nationale sont de trois types : les lycées d'enseignement général et technologique (88), les lycées professionnels (54) et les lycées « polyvalents » (51). Ces derniers proposent les trois voies : générale, technologique et professionnelle. Ce type de lycée s'est développé dans la région ces trois dernières années en raison de fusions d'établissements, regroupant le plus souvent un lycée d'enseignement général et technologique avec un lycée professionnel. Les 94 établissements agricoles proposent également ces trois voies.

Sur le champ de cette étude qui exclut les élèves des classes de 4<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> implantées en lycée, ainsi que les étudiants (en classes préparatoires aux grandes écoles et en sections de techniciens supérieurs), l'ensemble des établissements scolarise 121 000 élèves à la rentrée 2011, dont 3 % résident en dehors de la région. Chaque établissement compte en moyenne 420 élèves mais ils sont de tailles très variables selon le type d'enseignement proposé. Les lycées polyvalents sont de grands établissements comptant en moyenne 800 élèves, les lycées généraux et technologiques en accueillent 600 et

### Un nombre moyen de lycéens par établissement très variable

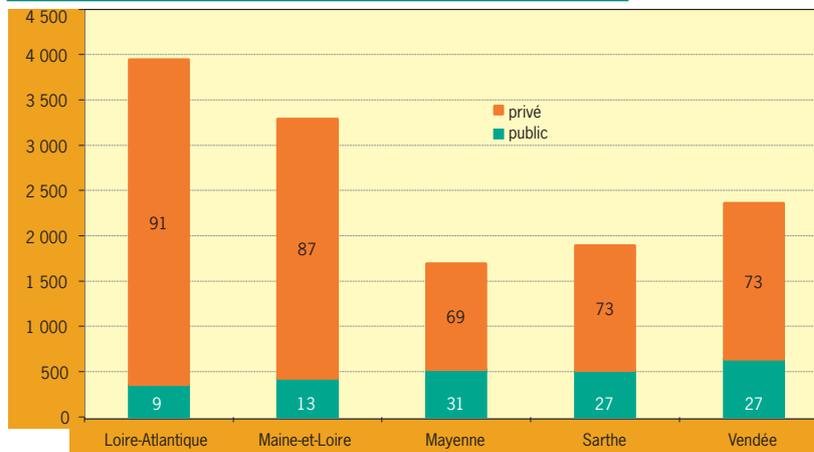
Répartition des lycées et lycéens par type d'établissement

|   | Lycées généraux et/ou technologiques | Lycées professionnels | Lycées polyvalents | Établissements agricoles | Ensemble |
|---|--------------------------------------|-----------------------|--------------------|--------------------------|----------|
| Nombre de lycéens                         | 51 089                               | 16 757                | 39 868             | 13 182                   | 120 896  |
| Répartition des lycéens (en %)            | 42                                   | 14                    | 33                 | 11                       | 100      |
| Nombre d'établissements                   | 88                                   | 54                    | 51                 | 94                       | 287      |
| Répartition des établissements (en %)     | 30                                   | 19                    | 18                 | 33                       | 100      |
| Nombre moyen de lycéens par établissement | 581                                  | 310                   | 782                | 140                      | 421      |

Champ : lycéens en CAP, 2<sup>de</sup>, 1<sup>re</sup> et Terminale inscrits dans des lycées relevant du ministère de l'éducation nationale (public et privé sous contrat) ou dans des établissements relevant du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.  
Sources : Rectorat de Nantes, base élèves académique 2011 ; Draaf Pays de la Loire, base élèves 2011.

### En Pays de la Loire, huit lycéens sur dix de l'enseignement agricole sont scolarisés dans un établissement privé

Répartition des lycéens de l'enseignement agricole par département et secteur



Lecture : la Loire-Atlantique compte 3 600 lycéens dans le secteur agricole privé, soit 91 % de l'ensemble des lycéens (3 900) du département.

Champ : lycéens en CAP, 2<sup>de</sup>, 1<sup>re</sup> et Terminale inscrits dans des établissements relevant du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Source : Draaf Pays de la Loire, base élèves 2011.



les lycées professionnels 300. Les établissements agricoles en scolarisent moins, 140 en moyenne.

## L'enseignement agricole occupe une place relativement importante

L'enseignement agricole représente une part non négligeable du nombre de lycéens dans les Pays de la Loire, puisqu'il scolarise 13 200 élèves. La région se place en deuxième position en nombre de lycéens en établissement agricole, derrière Rhône-Alpes. Les établissements agricoles sont en large majorité des établissements privés (88 %) et scolarisent huit lycéens de l'enseignement agricole sur dix dans la région.

## Les lycées relevant du ministère de l'éducation nationale scolarisent 107 700 élèves

Sur le territoire régional, deux départements concentrent à eux seuls 60 % des lycéens relevant du ministère de l'éducation nationale : la Loire-Atlantique et le Maine-et-Loire. On compte cinq fois plus de lycéens en Loire-Atlantique (42 000) qu'en Mayenne (8 700).

Les 193 lycées de la région relevant du ministère de l'éducation nationale sont pour moitié des lycées privés. Cependant, ces établissements n'accueillent que 39 % des élèves, les lycées privés étant généralement de plus petites tailles que les lycées publics.

un lycée privé compte en moyenne 430 élèves, contre 680 dans le secteur public. Au sein de la région, la Vendée est le département dans lequel l'enseignement privé est le plus fortement implanté, scolarisant la moitié des lycéens. À l'inverse, l'enseignement privé est relativement peu présent en Sarthe (21 %).

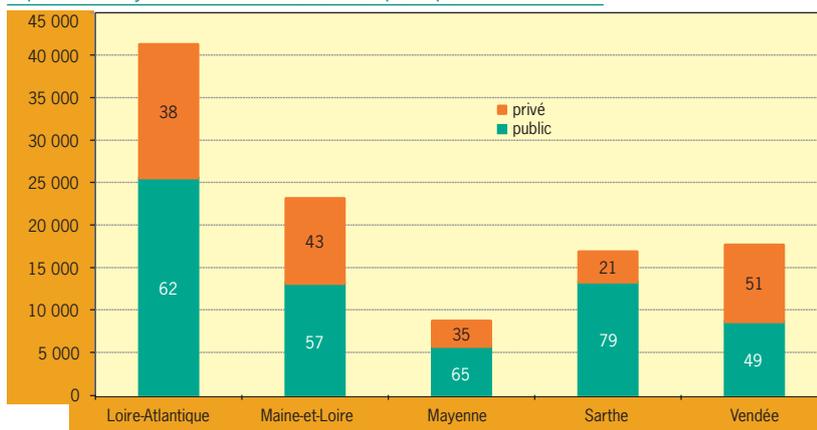
## Dans les lycées relevant du ministère de l'éducation nationale, trois lycéens sur dix suivent la voie professionnelle

À la rentrée 2011 dans les Pays de la Loire, 30 % des lycéens scolarisés dans un lycée relevant du ministère de l'éducation nationale empruntent la voie professionnelle, taux proche de la moyenne nationale.

La Mayenne et la Sarthe accueillent en proportion davantage de lycéens dans cette voie que les autres départements de la région.

## En Pays de la Loire, quatre lycéens sur dix au sein de l'éducation nationale sont scolarisés dans un lycée privé

Répartition des lycéens de l'éducation nationale par département et secteur



Champ : lycéens en CAP, 2<sup>de</sup>, 1<sup>re</sup> et Terminale inscrits dans des lycées relevant du ministère de l'éducation nationale (public et privé sous contrat).

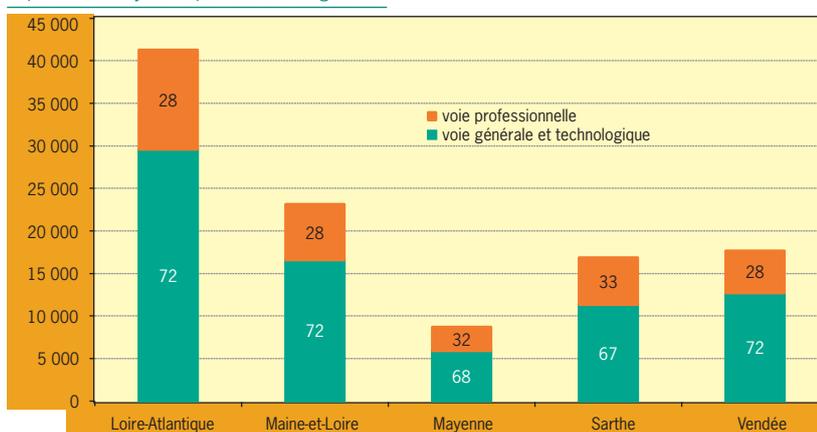
Source : Rectorat de Nantes, base élèves académique 2011.

## Les lycéens ligériens obtiennent de bons résultats aux examens

En termes de réussite aux examens, les lycéens scolarisés en Pays de la Loire obtiennent de meilleurs résultats qu'en moyenne nationale pour les trois types de baccalauréat. À la session 2011, le taux de réussite est de 92 %, contre 87 % en moyenne nationale : 93 % pour le baccalauréat général (contre 90 % au niveau national), 90 % pour le baccalauréat technologique (contre 84 % au niveau national), 91 % pour le baccalauréat professionnel (contre 84 % au niveau national). La réussite au CAP est supérieure de 8 points dans les Pays de la Loire (86 % à la session 2011) à la moyenne nationale.

## Le poids de l'enseignement professionnel est plus important en Mayenne et en Sarthe que dans les autres départements de la région

Répartition des lycéens par voie d'enseignement



Champ : lycéens en CAP, 2<sup>de</sup>, 1<sup>re</sup> et Terminale inscrits dans des lycées relevant du ministère de l'éducation nationale (public et privé sous contrat).

Source : Rectorat de Nantes, base élèves académique 2011.

Les lycéens des établissements privés obtiennent un taux de réussite de 95 %, nettement supérieur à celui des lycées publics (90 %) ; l'écart est particulièrement marqué pour le baccalauréat professionnel avec 8 points de plus pour le privé. Cet écart s'explique notamment par la plus importante proportion d'élèves d'origine sociale dite « favorisée » dans le privé, groupement réalisé à partir d'études menées sur le comportement scolaire des familles et indépendamment des revenus. L'origine sociale des élèves est, en effet, approchée par la catégorie socioprofessionnelle de leur responsable, en général le père, selon un découpage propre à

l'éducation nationale. Quatre groupes, de « favorisé » à « défavorisé », sont composés des professions et catégories sociales dont les comportements scolaires sont proches. Ainsi, en terminale générale, 16 % des élèves du privé appartiennent à des catégories dites « défavorisées », soit 6 points de moins que dans le public. En terminale

technologique cela concerne 28 % des élèves du privé (9 points de moins que dans le public), et l'écart est particulièrement élevé pour la voie professionnelle : 37 % des élèves du privé, soit 18 points de moins que dans le public.

Le taux de réussite aux examens de l'enseignement agricole est également

très bon. Pour la session 2011, ces taux varient de 81 % pour le baccalauréat technologique agricole à 93 % pour le baccalauréat professionnel agricole, supérieurs de 1 à 3 points aux résultats nationaux. ■

## La plupart des lycéens sont en CAP, 2<sup>de</sup>, 1<sup>re</sup> ou Terminale (2<sup>nd</sup> cycle)

Répartition des lycéens scolarisés en Pays de la Loire

|  |                | En %       |
|--|----------------|------------|
| 3 <sup>e</sup> relevant de l'éducation nationale inscrits en lycée professionnel * | 2 400          | 2          |
| 4 <sup>e</sup> - 3 <sup>e</sup> relevant de l'enseignement agricole                | 4 040          | 3          |
| Voie générale et technologique (2 <sup>nd</sup> cycle) - éducation nationale       | 76 120         | 52         |
| Voie générale et technologique (2 <sup>nd</sup> cycle) - défense                   | 450            | 0          |
| Voie professionnelle (2 <sup>nd</sup> cycle) - éducation nationale                 | 31 590         | 22         |
| Voie professionnelle (2 <sup>nd</sup> cycle) - enseignement maritime               | 150            | 0          |
| Lycéens en enseignement agricole (2 <sup>nd</sup> cycle)                           | 13 180         | 9          |
| Enseignement supérieur : CPGE ** - éducation nationale                             | 3 650          | 2          |
| Enseignement supérieur : STS *** - éducation nationale                             | 13 000         | 9          |
| Enseignement supérieur : CPGE - défense  | 320            | 0          |
| Enseignement supérieur : CPGE - enseignement agricole                              | 60             | 0          |
| Enseignement supérieur : STS - enseignement agricole                               | 1 760          | 1          |
| <b>Ensemble des lycéens scolarisés en Pays de la Loire</b>                         | <b>146 730</b> | <b>100</b> |

\* Les lycées professionnels accueillent aussi des élèves en 3<sup>e</sup> (module de découverte professionnelle 6 heures)

\*\* CPGE : Classes préparatoires aux grandes écoles  
\*\*\* STS : Sections de techniciens supérieurs

N.B. : Tous les élèves ne sont pas domiciliés dans la région, c'est notamment le cas de 21 % des étudiants inscrits dans des lycées de l'éducation nationale.

Champ : lycéens inscrits dans des lycées relevant du ministère de l'éducation nationale (public et privé sous contrat), dans des établissements relevant du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, ainsi que dans le lycée maritime de Nantes et le lycée militaire du Prytanée à La Flèche.

Sources : Rectorat de Nantes, base élèves académique 2011 ; Draaf Pays de la Loire, base élèves 2011.

## Pour comprendre ces résultats

Le **champ de l'étude** est constitué des lycéens scolarisés en second cycle général, technologique et professionnel dans les lycées relevant du ministère de l'éducation nationale (publics et privés sous contrat) et dans les établissements agricoles (publics et privés). Le lycée du Prytanée de La Flèche, établissement sous tutelle du ministère de la défense, ainsi que le lycée professionnel maritime de Nantes, relevant du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, ne sont pas dans le champ de l'étude.

Selon le champ de l'étude (lycéens en CAP, 2<sup>de</sup>, 1<sup>re</sup> et Terminale), 121 000 lycéens sont scolarisés en 2012 en Pays de la Loire :

- 107 700 dans les lycées relevant du ministère de l'éducation nationale ;
- 13 200 dans les établissements agricoles.

Si on ajoute les classes post-baccalauréat (classes préparatoires aux grandes écoles et sections de techniciens supérieurs) et les classes de premier cycle (4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>) implantées en lycée, la région compte 145 800 lycéens :

- 126 800 dans les lycées relevant du ministère de l'éducation nationale ;
- 19 000 dans les établissements agricoles.

La **formation professionnelle** permet aux élèves de préparer principalement

un **certificat d'aptitude professionnelle (CAP) en deux ans** ou un **baccalauréat professionnel en trois ans**. Le CAP donne une qualification d'ouvrier ou d'employé dans un métier, parmi 200 spécialités environ dans les secteurs de l'industrie, du commerce et des services. Le baccalauréat professionnel, diplôme rénové depuis la rentrée 2009, permet l'insertion dans la vie active ou la poursuite d'études en section de technicien supérieur. Au cours de ce cursus, les lycéens peuvent également obtenir un CAP ou un brevet d'études professionnelles (BEP) ; l'obtention de ce diplôme intermédiaire est intégrée au parcours mais n'est pas obligatoire.

### L'origine sociale des lycéens

L'origine sociale des élèves est approchée par la catégorie socioprofessionnelle de leur responsable, en général le père, selon un découpage propre à l'éducation nationale. Quatre groupes, de « favorisé » à « défavorisé », sont composés des professions et catégories sociales dont les comportements scolaires sont proches, selon des études menées sur le sujet (il n'y a pas de notion de revenus) :

- la catégorie dite « favorisée » comprend les professions libérales, les cadres de la fonction publique, les professeurs et assimilés, les professions de l'information, des arts et du spectacle, les

cadres administratifs et commerciaux d'entreprise, les ingénieurs, les cadres techniques d'entreprise, les instituteurs et assimilés, et les chefs d'entreprise de dix salariés ou plus ;

- la catégorie dite « assez favorisée » comprend les professions intermédiaires de la santé et du travail social, les professions intermédiaires administratives de la fonction publique, les professions intermédiaires administratives du commerce ou des entreprises, les techniciens, les contremaîtres, les agents de maîtrise, les retraités cadres et professions intermédiaires ;

- la catégorie dite « moyenne » comprend les agriculteurs-exploitants, les artisans, les commerçants et assimilés, les employés civils, les agents de service de la fonction publique, les policiers et militaires, les employés administratifs d'entreprise, les employés de commerce, les personnels de service direct aux particuliers, les retraités agriculteurs-exploitants, les retraités artisans, commerçants ou chefs d'entreprise ;

- la catégorie dite « défavorisée » comprend les ouvriers qualifiés, les ouvriers non qualifiés, les ouvriers agricoles, les retraités employés ou ouvriers, les chômeurs n'ayant jamais travaillé, les personnes sans activité professionnelle.



## Voies de formation au lycée et diplômes correspondants

| Voie                 | Diplôme préparé dans les lycées de l'éducation nationale      | Diplôme préparé dans les établissements agricoles  | Objectifs et caractéristiques du diplôme  |
|----------------------|---|--|---|
| Voie générale        | Baccalauréat général  | Baccalauréat général série S<br>option « écologie, agronomie et territoires »  | Le baccalauréat est un diplôme du système éducatif français qui a la double particularité de sanctionner la fin des études secondaires et d'ouvrir l'accès à l'enseignement supérieur.  |
| Voie technologique   | Baccalauréat technologique                                    | Baccalauréat technologique série STAV<br>(sciences et technologies de l'agronomie et du vivant)                            |   |
| Voie professionnelle | Certificat d'aptitude professionnelle (CAP)                   | Certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPA)  | Le CAP conduit principalement à la vie active.  |
|                      | Baccalauréat professionnel                                    | Baccalauréat professionnel :<br>Filière des métiers du vivant,<br>Filière des services aux personnes<br>et aux territoires | Le baccalauréat professionnel permet l'insertion dans la vie active ou la poursuite d'études en section de technicien supérieur.  |
|                      | Brevet d'études professionnelles (BEP), diplôme intermédiaire | Brevet d'études professionnelles agricoles (BEPA)  | Le BEP est un diplôme intermédiaire présenté pendant le cursus menant au baccalauréat professionnel. Rénové depuis la rentrée 2009, il est devenu une étape dans le cursus du baccalauréat professionnel en trois ans. L'obtention de ce diplôme intermédiaire est intégrée au parcours mais n'est pas obligatoire. |





moitié d'entre eux choisissent un lycée en Ile-et-Vilaine et un tiers dans l'Orne. Les communes de Redon et d'Alençon scolarisent chacune un tiers de ces lycéens émigrants.

À l'inverse, 1 700 jeunes d'autres régions sont scolarisés en Pays de la Loire, attirés par les grands pôles d'enseignement ou par la proximité des lycées.

## Des temps d'accès à un lycée professionnel légèrement plus longs

Les lycées professionnels sont davantage spécialisés que les lycées généraux ou technologiques. Plus que la proximité, l'option désirée peut influencer le choix d'un établissement professionnel. À la rentrée 2011, la répartition des 105 établissements présents dans 48 communes de la région offre un maillage qui tend à limiter les temps d'accès.

Les grands pôles urbains concentrent une part importante de l'offre, la commune de Nantes possède 15 lycées, Angers et Le Mans, 7, et Saint-Nazaire, 6. Ainsi, 35 % des lycéens scolarisés dans la voie professionnelle résident dans une commune équipée d'un ou plusieurs lycées mais seuls 21 % des lycéens profitent de cette proximité. Le taux grimpe à 44 % des lycéens pour des zones situées à moins de 10 minutes d'un établissement. Un peu plus de 21 % des lycéens résident entre 20 et 30 minutes de l'établissement professionnel le plus proche (contre 15 % pour la voie générale et technologique). Si l'on tient compte des lycées situés en périphérie de la région, seuls 1 % des élèves résident à 30 minutes ou plus d'un lieu d'études (comme pour la voie générale ou technologique). Ils sont 2 % à résider dans une commune plus proche d'un établissement professionnel situé en dehors des Pays de la Loire.

## Des pôles d'attraction identiques à la voie générale ou technologique

Le schéma des déplacements des lycéens de la voie professionnelle est proche de celui des lycéens inscrits dans un établissement général et technologique. La concentration de l'offre reste importante même si elle est inférieure à celle de la voie générale et technologique. Les cinq pôles (Nantes, Angers, La Roche-sur-Yon, Laval et Le Mans) concentrent à eux seuls 42 % des élèves de la voie professionnelle. Nantes est le pôle d'attraction le plus important. Comme pour les lycées généraux et technologiques, on retrouve un pôle important à Saint-Nazaire.

## L'offre des régions limitrophes attire 1 260 lycéens de la voie professionnelle

Comme pour la voie générale ou technologique, 1 260 élèves (4 % des effectifs résidents scolarisés en lycée professionnel) quittent la région pour une scolarité dans un lycée professionnel limitrophe. Ils sont 39 % à résider en Loire-Atlantique, 20 % en Sarthe, 17 % en Mayenne, 13 % en Maine-et-Loire et 11 % en Vendée. Ils habitent le plus souvent dans des communes frontalières et optent pour un lycée en Ile-et-Vilaine (38 %), dans l'Orne (19 %), les Deux-Sèvres (9 %), le Morbihan (7 %) ou la Vienne (6 %). Plus précisément, les communes de Redon (28 %) et Alençon (14 %) sont les plus choisies.

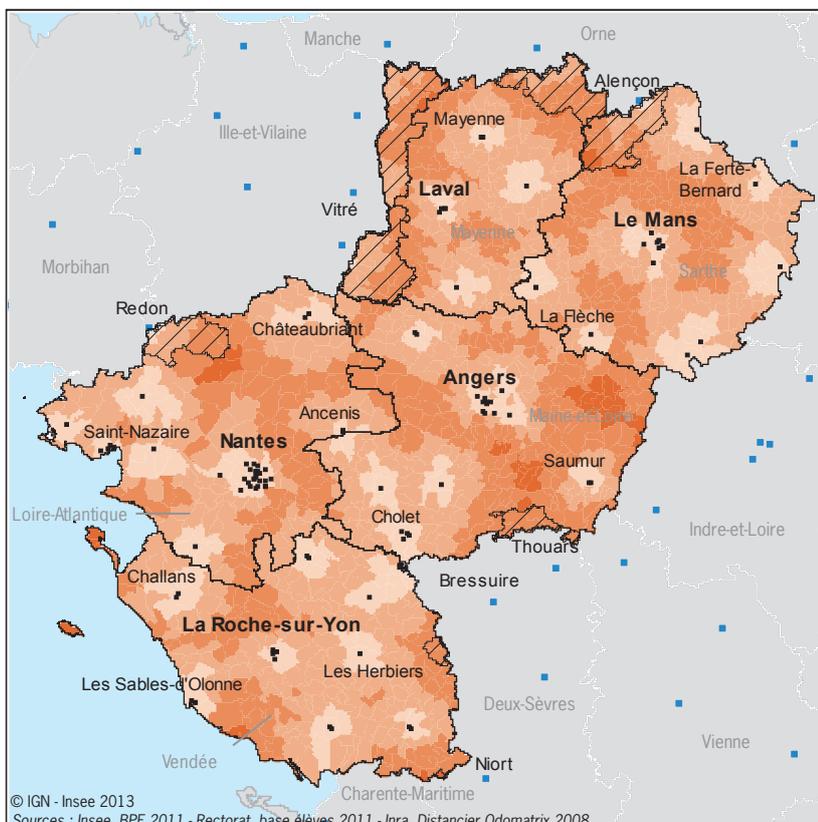
À l'inverse, 1 000 jeunes d'autres régions sont scolarisés en lycée professionnel en Pays de la Loire, attirés principalement par les grands pôles d'enseignement.

## Des déplacements vers les établissements agricoles plus liés au choix de la filière

Les déplacements des quelque 13 000 lycéens inscrits en établissement agricole sont dépendants du secteur professionnel choisi. Les élèves ne privilégient pas le lycée le plus proche mais l'option désirée. La proximité est moins déterminante dans le choix du lieu d'études d'autant plus que de nombreux établissements agricoles proposent des internats. L'offre

## Des temps d'accès à un lycée professionnel dépendants de l'option choisie

Temps d'accès théorique à un lycée professionnel



© IGN - Insee 2013

Sources : Insee, BPE 2011 - Rectorat, base élèves 2011 - Inra, Distancier Odomatix 2008.

Temps d'accès théorique à un lycée professionnel de la région :

- 30 minutes et plus
- de 20 à moins de 30 minutes
- de 10 à moins de 20 minutes
- moins de 10 minutes

- ◆ Lycée professionnel
- Commune d'un département limitrophe équipée d'un lycée professionnel
- ▨ Zones où le temps d'accès à un lycée d'un département limitrophe est plus court que le temps d'accès à un lycée des Pays de la Loire

est beaucoup moins concentrée que pour les lycées relevant de l'éducation nationale. Certaines options ne sont disponibles que dans deux ou trois établissements de la région, ce qui oblige à partir loin du domicile (pour la filière hippique notamment). La part importante des internes montre aussi qu'un déplacement quotidien entre le domicile et le lieu d'études peut être difficile. Avec 87 % d'internes, les maisons familiales rurales contribuent à favoriser ce régime puisque la vie en internat fait partie intégrante de leur projet éducatif. ■

## Pour comprendre ces résultats

*Les **temps d'accès** représentés sur les cartes sont théoriques. Ils correspondent à des allers simples entre la commune de résidence et la commune du lycée le plus proche. Il s'agit du temps de trajet moyen en heures de pointe pour relier le centre de ces deux communes par le réseau routier. Ce temps d'accès n'inclut pas les trajets infracommunaux : on considère donc que les Nantais, par exemple, ont un temps d'accès nul à un lycée général et technologique situé à Nantes. Le calcul des temps d'accès théoriques ne tient pas compte des transports en commun et des phénomènes de congestion qui peuvent accroître significativement le temps de trajet. À noter enfin que les lycées situés en périphérie des Pays de la Loire ont été pris en compte dans le calcul des temps d'accès.*



## Un maillage dense de lycées généraux et technologiques en Pays de la Loire

Claire ROPERS (Rectorat de l'académie de Nantes)

Cinquième région française en nombre de lycéens inscrits dans des établissements généraux et technologiques, les Pays de la Loire ont la spécificité d'en scolariser une part importante dans l'enseignement privé. Les déplacements des élèves entre leur lieu de résidence et leur lycée de scolarisation partagent le territoire en 43 zones d'attraction ; huit lycéens sur dix sont scolarisés dans leur zone de résidence. Comme au niveau national, un quart des lycéens ligériens sont d'origine sociale « défavorisée ». Cette origine sociale varie cependant selon les zones, ce qui peut influencer sur la réussite scolaire. Trois lycéens de terminale sur dix suivent la voie technologique, avec des disparités importantes sur le territoire régional.

**E**n 2012, les Pays de la Loire comptent 140 lycées relevant du ministère de l'éducation nationale et dispensant un enseignement secondaire général ou un enseignement technologique. Ces lycées sont implantés sur 56 communes de la région et scolarisent 76 000 élèves en second cycle général et technologique (seconde, première, terminale).

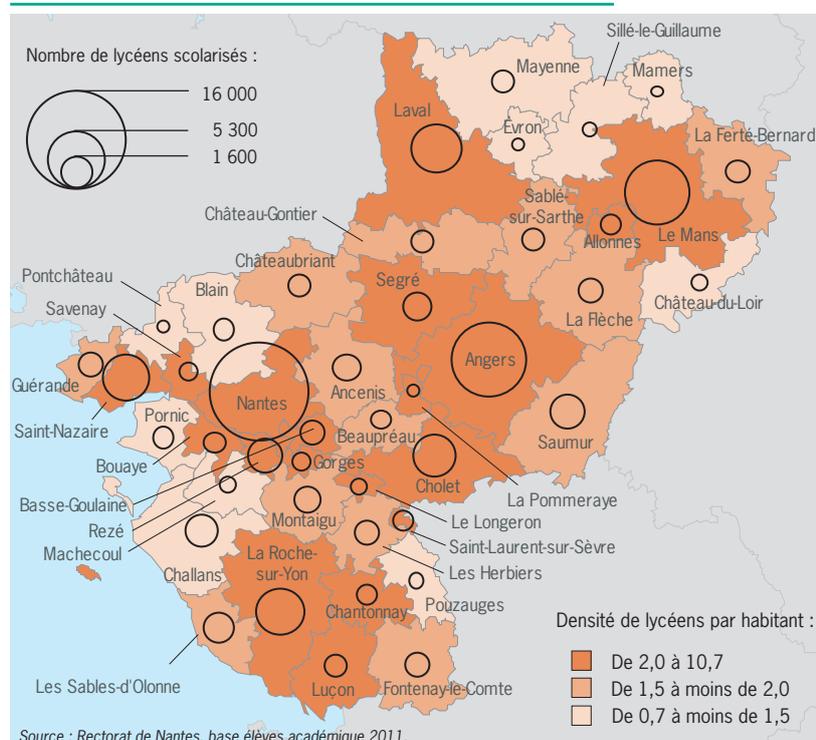
### Des zones d'attraction multiples et variées

Les déplacements des élèves entre leur lieu de résidence et leur lycée de scolarisation partagent le territoire en 43 zones d'attraction. Ces zones d'attraction sont composées de 3 à 122 communes et comptent de 6 000 à 554 000 habitants. Dix-huit zones n'ont qu'un seul lycée ; *a contrario*, l'une d'elles, celle de Nantes, en compte 30. Le nombre de lycéens varie ainsi fortement, de 200 à 16 000. La densité de lycéens est également très variable : à peine 1 lycée pour 100 habitants dans certaines zones, plus de 10 dans une autre (Saint-Laurent-sur-Sèvre). Les zones constituées autour des grandes agglomérations (Nantes, Angers et Le Mans) scolarisent 42 % des lycéens de la région.

En classe de terminale générale et technologique, la voie technologique concerne 30 % des lycéens, proportion semblable à la moyenne nationale. La situation est cependant variable sur le territoire régional, avec des zones sans lycéens dans la voie technologique (Guérande, La Pommeraye, Gorges, Evron) et d'autres au contraire où ils en représentent près de la moitié (Allonnes et Fontenay-le-Comte).

### Des zones à faible densité de lycéens au nord-est et à l'ouest de la région

Les déplacements des lycéens découpent la région en 43 zones d'attraction



En moyenne, huit lycéens sur dix sont scolarisés dans la zone où ils habitent. Cette proportion varie de 39 % à 97 % selon les zones. Les zones situées autour des principales agglomérations présentent une bonne stabilité de leurs lycéens. En effet, plus de 83 % des lycéens habitant les zones de Nantes, Saint-Nazaire, Angers, Le Mans, Laval et La Roche-sur-Yon y sont scolarisés. En revanche, les zones de Gorges, Pontchâteau et Machecoul scolarisent moins de la moitié des lycéens qui y résident. Ces trois dernières zones ne

comportent qu'un lycée général et technologique privé.

### Une forte implantation de l'enseignement privé en Vendée et dans l'ouest du Maine-et-Loire

Quatre lycéens ligériens sur dix sont scolarisés dans un lycée privé, contre deux sur dix en moyenne nationale. La région des Pays de la Loire est en effet celle qui, avec la Bretagne, scolarise en proportion le plus d'élèves dans l'ensei-

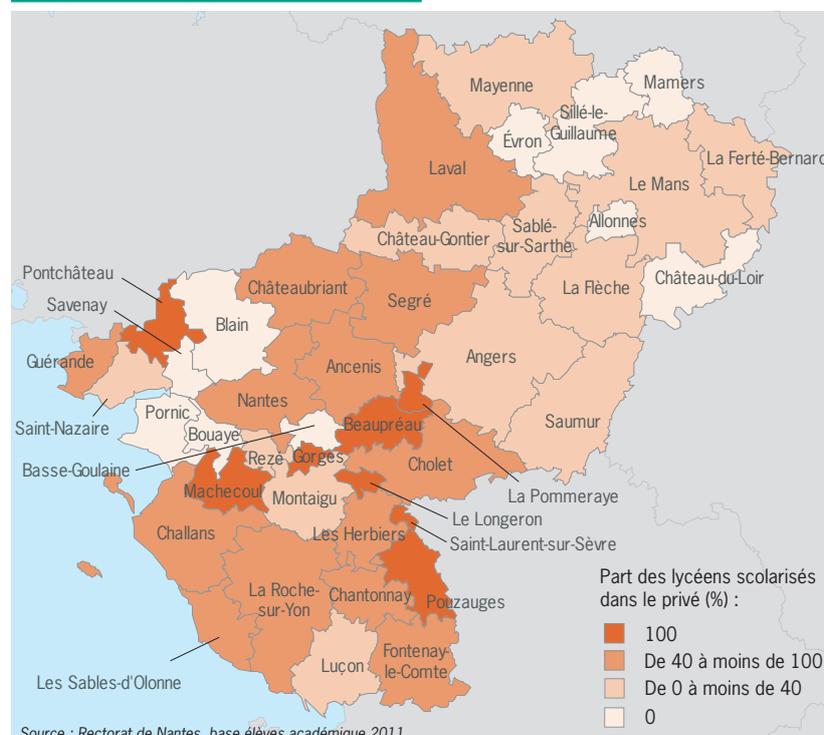
nement privé. Dans plusieurs zones situées en Vendée et dans l'ouest du Maine-et-Loire, la proportion de lycéens scolarisés dans le privé dépasse 50 %.

En revanche, toutes les zones situées en couronne du Mans ainsi qu'à l'ouest de Nantes se distinguent par une forte présence de l'enseignement public.

Les disparités territoriales relatives au secteur d'enseignement sont donc importantes dans la région ; dix zones comportent uniquement un lycée public et, à l'inverse, huit uniquement un lycée privé. Les autres zones ont toutes au moins un lycée public et un lycée privé.

## La part du privé est moins importante à l'est de la région

Répartition des lycéens par secteur d'enseignement

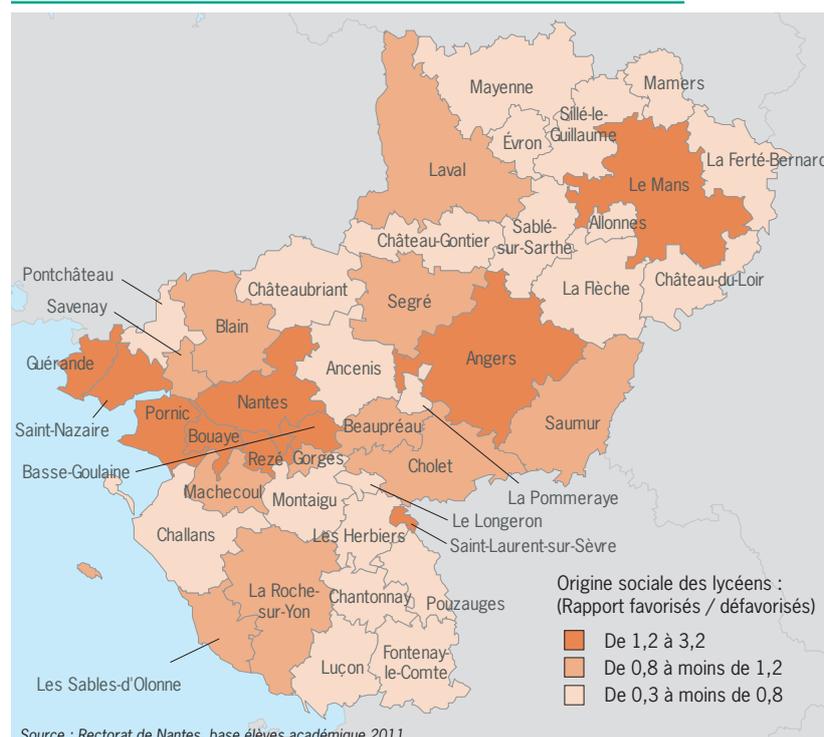


Source : Rectorat de Nantes, base élèves académique 2011.

Champ : lycéens scolarisés en second cycle général et technologique dans un lycée public ou privé relevant du ministère de l'éducation nationale.

## L'origine sociale des lycéens : des disparités par zone

Rapport entre le nombre de lycéens d'origine sociale « favorisée » sur « défavorisée »



Source : Rectorat de Nantes, base élèves académique 2011.

Champ : lycéens scolarisés en second cycle général et technologique dans un lycée public ou privé relevant du ministère de l'éducation nationale.

## Origine sociale des lycéens plus favorable dans les grandes agglomérations

Dans la région, un quart des lycéens dans les établissements généraux et technologiques sont d'origine sociale « défavorisée », avec des parents ouvriers ou sans activité professionnelle notamment. Cette proportion est semblable à la moyenne nationale.

La population lycéenne est d'origine relativement « favorisée » avec une forte proportion de parents cadres ou enseignants dans les zones de Nantes et son agglomération, Angers, Le Mans, ainsi que dans les zones côtières de Loire-Atlantique. La zone de Saint-Laurent-sur-Sèvre en Vendée, petite zone comportant un seul lycée privé doté d'un internat attractif, vient compléter cette liste. En revanche, d'autres zones d'attraction scolarisent une population scolaire plus souvent « défavorisée », avec notamment une forte proportion de parents ouvriers. Elles se situent surtout à l'est des départements de Loire-Atlantique et Vendée, ainsi que dans la plupart des zones de Mayenne et Sarthe (exceptés Laval et Le Mans). Enfin, dans une dizaine de zones, c'est l'équilibre entre population « favorisée » et « défavorisée » qui prévaut : les agglomérations de taille moyenne comme La Roche-sur-Yon, Laval, Cholet ou Saumur sont dans ce cas.

Par ailleurs, si on considère la part des élèves boursiers, notion distincte du groupement fait selon la catégorie socioprofessionnelle des parents (qui ne tient pas compte des revenus), plusieurs zones se distinguent par leur faible proportion : il s'agit des zones de Nantes et de son agglomération sud (Bouaye, Rezé, Basse-Goulaine, Gorges), ainsi que de Beaupréau et du Longeron, et enfin des Herbiers et de Saint-Laurent-sur-Sèvre. Dans ces zones, le taux de boursiers est au plus de 12 %, pour une moyenne régionale de 14 %. La variation territoriale est relativement importante, le taux de lycéens boursiers allant de 6 % (Gorges) à 21 % (Sillé-le-Guillaume).



## Réussite scolaire : un atout régional

Dans les Pays de la Loire, les lycéens obtiennent un meilleur taux de réussite au baccalauréat que la moyenne nationale : 93 % dans les séries générales et 90 % dans les séries technologiques à la session 2011, soit 4 et 6 points de plus que la moyenne des lycéens de France métropolitaine. Cependant, ce taux de réussite varie

de 84 % à 98 % selon les zones d'attraction de la région. Les petites zones situées en Sarthe qui obtiennent le plus souvent les moins bons scores sont aussi des zones repérées par une origine sociale des élèves plus souvent « défavorisée ». C'est également dans ces zones que la note obtenue par les élèves de seconde aux épreuves écrites du brevet des collèges, indicateur du niveau à l'entrée au lycée, est la moins élevée.

Enfin, la fluidité des parcours, qui mesure la part des élèves de seconde qui parviennent en terminale sans redoublement ni réorientation, est de 75 % dans la région. Certaines zones présentent cependant une fluidité inférieure à 70 %, parmi lesquelles Saumur et Saint-Nazaire, alors qu'elle est supérieure à 85 % dans certaines zones vendéennes (Montaigu, Pouzauges et Les Herbiers notamment). ■

Pour comprendre ces résultats

### Construction du zonage : l'outil Anabel

La construction du zonage utilise une méthode qui repose sur l'étude des déplacements de lycéens entre communes. Pour commencer, on mesure systématiquement le lien entre la commune de résidence et la commune de scolarisation, selon la formule :

$$\text{Lien}(A,B)=\text{Flux}(A,B)/\text{nombre de lycéens de } (A)$$

où Flux (A,B) est le nombre de lycéens résidant en A et scolarisés en B. Les liens sont calculés entre toutes les communes. On agrège ensuite les deux communes dont le lien est le plus élevé puis on somme les données de ces dernières (en termes de nombre de lycéens). On réitère alors le calcul des liens avec les autres communes et on agrège à nouveau les communes ou zones créées dont le lien est le plus élevé. Des critères de seuil ( $\text{lien}(A,B) \geq 0,4$  pour que A soit agrégée à B) et de contiguïté sont également pris en compte. Le seuil de 0,4 signifie que 40 % ou plus des lycéens dans la zone A sont scolarisés dans B. L'algorithme prend fin lorsque plus aucune agrégation n'est possible en fonction des critères définis. Les communes isolées restantes sont alors agrégées à une zone par contiguïté.

Cette méthode de constitution des zones d'attraction a été réalisée pour chaque voie d'enseignement. C'est pourquoi les zones de la voie générale et technologique n'ont pas les mêmes contours que les zones de la voie professionnelle, même si parfois elles portent le même nom. Pour les projections de population à l'horizon 2025, certaines zones de la voie générale et technologique ont également été regroupées afin d'atteindre 50 000 habitants, seuil minimal à respecter pour pouvoir réaliser des projections.

**L'origine sociale des lycéens** : cf. p.7

## Pour en savoir plus

**Radioscopie de l'académie de Nantes**, édition 2012.

**Les élèves du second degré dans les établissements publics et privés**, ministère de l'éducation nationale, Note d'information, n°12.25, décembre 2012.

**Les indicateurs de résultats des lycées 2011**, ministère de l'éducation nationale, mars 2012.

**Conditions de scolarisation et facteurs de réussite scolaire**, ministère de l'éducation nationale, Revue éducation et formations, n°82, décembre 2012.

## Une classification des zones d'attraction des lycées généraux et technologiques

Claire ROPERS (Rectorat de l'académie de Nantes)

Le découpage du territoire en 43 zones d'attraction des lycées généraux et technologiques laisse apparaître une diversité de situations. Ces zones sont plus ou moins grandes ; les lycéens y sont plus ou moins nombreux et d'origine plus ou moins « favorisée » ; l'enseignement technologique n'est pas réparti uniformément sur le territoire. Le recours à l'internat varie également d'une zone à l'autre.

Une classification des zones d'attraction des lycées généraux et technologiques de la région a été réalisée au regard des caractéristiques de leurs lycéens, de leurs résultats scolaires et des spécificités de l'offre de formation. Elle permet ainsi de mettre en évidence cinq classes.

### ■ Grandes zones avec plus d'enseignement public et d'élèves « favorisés »

⇒ Saint-Nazaire, Guérande, Nantes, Bouaye, Rezé, Basse-Goulaine, Angers, Le Mans.

Cette classe est constituée des grandes zones de Nantes, Angers et Le Mans, auxquelles s'ajoutent celles de Saint-Nazaire et Guérande ainsi que la couronne sud de l'agglomération nantaise. Ces huit zones concentrent 53 % des lycéens et comptent en moyenne 8,4 lycées chacune.

L'enseignement public y est plus présent qu'en moyenne et la population plus « favorisée ». Le résultat au baccalauréat à la session 2011 est globalement meilleur qu'ailleurs, mais cela est à nuancer selon les zones : il est excellent dans la zone de Basse-Goulaine, mais légèrement inférieur à la moyenne régionale dans la zone de Saint-Nazaire en raison d'une moindre réussite au baccalauréat technologique, bien représenté dans cette zone.

### ■ Plus d'internes et de boursiers qu'ailleurs

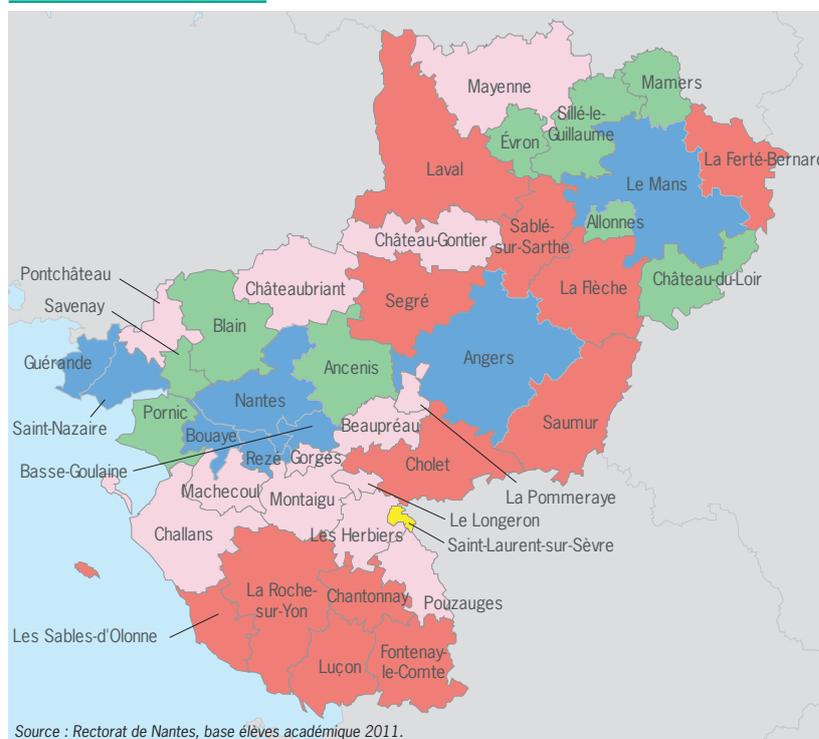
⇒ Les Sables-d'Olonne, La Roche-sur-Yon, Luçon, Chantonnay, Fontenay-le-Comte, Saumur, Cholet, Segré, Laval, Sablé-sur-Sarthe, La Flèche, La Ferté-Bernard.

Les zones de cette classe se situent au sud de la Vendée, en Maine-et-Loire, Mayenne et Sarthe. Aucune ne se trouve en Loire-Atlantique. Elles sont constituées par un nombre relativement important de communes (40 % du total régional), et comptent en moyenne 3,6 lycées chacune. Elles représentent 27 % des lycéens ligériens.

Cette classe se caractérise par une présence plus forte qu'ailleurs de l'enseignement technologique (35 % des lycéens de terminale sont dans cette voie, pour 30 % en moyenne régionale). Saumur fait cependant figure d'exception avec un taux qui s'inscrit sous la moyenne régionale, mais rejoint cette classe par son pourcentage élevé de boursiers<sup>1</sup>, autre caractéristique de la classe. La proportion d'élèves internes dans chaque zone est, d'autre part, déterminante dans la constitution de la classe. Elle s'élève à 18 % en moyenne contre 10 % dans la région. L'écart concerne aussi bien les lycéens généraux que

### 5 types de zones d'attraction de l'enseignement général et technologique

Typologie des zones d'attraction



Source : Rectorat de Nantes, base élèves académique 2011.

Champ : lycéens scolarisés en second cycle général et technologique dans un lycée public ou privé relevant du ministère de l'éducation nationale.

Typologie des zones d'attraction :

- Grandes zones avec plus d'enseignement public et d'élèves « favorisés »
- Plus d'internes et de boursiers qu'ailleurs
- Population scolaire plus « défavorisée » qu'en moyenne et obtenant de bons résultats
- Petites zones avec un seul lycée public en général, peu d'internes et des résultats moindres
- Saint-Laurent-sur-Sèvre

<sup>1</sup> Les notions de « boursiers » et de groupe « défavorisé » sont bien distinctes, car les groupements de professions et catégories sociales (PCS) sont réalisés à partir du comportement scolaire des familles, et non basés sur des critères de revenus.



les lycéens technologiques, mais est plus marqué pour ces derniers. On peut donc supposer que certaines spécialités technologiques enseignées dans ces zones attirent des lycéens éloignés géographiquement, qui ont donc recours à l'internat.

## ■ Population scolaire plus « défavorisée » qu'en moyenne et obtenant de bons résultats

⇒ Challans, Machecoul, Montaigu, Gorges, Le Longeron, Les Herbiers, Pouzauges, Beaupréau, La Pommeraye, Pontchâteau, Châteaubriant, Château-Gontier, Mayenne.

Les zones de cette classe sont principalement situées à la frange de la Vendée, de la Loire-Atlantique et du Maine-et-Loire. D'autres sont situées en bordure des régions limitrophes (Bretagne et Normandie). Il s'agit de zones à dominante rurale ne comportant qu'un à deux lycées. Celles ayant comme unique lycée un établissement privé sont toutes dans cette classe, mis à part Saint-Laurent-sur-Sèvre qui constitue une classe à elle seule. Ces treize zones représentent 12 % des lycéens.

Contrairement à la classe comprenant la Roche-sur-Yon et Laval, celle-ci compte relativement peu de lycéens dans la voie technologique (20 % des élèves de terminale), excepté Challans qui est proche de la moyenne. De bons résultats caractérisent par ailleurs cette classe, aussi bien au brevet des collèges qu'au baccalauréat. La fluidité des parcours, qui mesure l'accès de seconde en terminale sans redoublement ni réorientation, est également meilleure qu'ailleurs. L'origine sociale des lycéens de cette classe est plutôt « défavorisée », mais présente plus d'ouvriers qualifiés et moins de personnes sans activité professionnelle que la population « défavorisée » située dans les autres classes. Enfin, le poids de l'enseignement privé y est plus important.

## ■ Petites zones avec un seul lycée public en général, peu d'internes et des résultats moindres

⇒ Pornic, Savenay, Blain, Ancenis, Evron, Sillé-le-Guillaume, Allonnes, Château-du-Loir, et Mamers.

Les zones de cette classe sont essentiellement situées en Loire-Atlantique (à l'ouest et l'est de Nantes) et en Sarthe (au sud et au nord du Mans). Elles représentent 7 % des lycéens de la région.

La prépondérance de l'enseignement public est une composante forte de cette classe. Toutes les zones n'ont qu'un seul lycée, public, excepté Ancenis qui compte aussi un lycée privé. Cette classe se caractérise également par un faible taux d'internes (2 %), excepté Sillé-le-Guillaume. La part des élèves stables, c'est-à-dire scolarisés dans la zone où ils résident, est inférieure à la moyenne régionale, ce qui peut s'expliquer par la petite taille de plusieurs de ces zones. Enfin, les résultats aux examens sont en moyenne inférieurs à la valeur régionale, en particulier le résultat obtenu par les élèves de seconde au brevet des collèges, indicateur du niveau à l'entrée au lycée.

## ■ Saint-Laurent-sur-Sèvre

La zone de Saint-Laurent-sur-Sèvre en Vendée se distingue fortement des autres zones de la région, relativement aux indicateurs considérés ; elle constitue une classe à part entière dans cette typologie. Elle comporte un seul lycée, privé, et ne représente que 1 % des lycéens de la région.

Elle se caractérise par un très fort taux d'internes (57 %), une population scolaire plus « favorisée » (48 % des lycéens appartiennent à la catégorie dite « favorisée », soit le double du taux régional) et peu de filles (38 %). Si la note obtenue par les lycéens de seconde aux épreuves écrites du brevet des collèges est l'une des moins bonnes de la région, la réussite au baccalauréat est au contraire légèrement supérieure à la moyenne régionale. On observe cependant moins de fluidité des parcours entre la seconde et la terminale.

### Pour comprendre ces résultats

#### Classification des zones d'attraction

Une classification a été effectuée sur différentes variables caractérisant les zones en matière de réussite des lycéens aux examens, d'origine sociale et de spécificités de l'offre de formation. Dans un premier temps, une analyse en composantes principales (ACP) a été menée sur 10 variables caractérisant les zones d'attraction des lycéens généraux et technologiques. Elle a permis de faire émerger les variables qui contribuaient le plus à l'analyse et à la différenciation des territoires. Sur cette base, une classification ascendante hiérarchique (CAH) a permis de regrouper les zones en cinq ensembles, en agrégeant deux à deux et selon un processus itératif celles qui présentent le profil le plus proche eu égard aux variables retenues à l'issue de l'ACP. Cette procédure d'agrégation a été réalisée selon une méthode (critère de Ward) qui maximise l'homogénéité des profils au sein d'un ensemble, mais aussi leur hétérogénéité d'un ensemble à l'autre.

Variables de la classification (année scolaire 2011-2012) :

- Proportion de lycéens boursiers
- Part des lycéens d'origine sociale « défavorisée »
- Proportion de filles
- Proportion de lycéens internes
- Proportion d'élèves stables (scolarisés dans la zone où ils résident)
- Accessibilité (temps d'accès moyen au lycée le plus proche)
- Fluidité des parcours (accès de seconde en terminale sans redoublement et sans réorientation)
- Résultats des lycéens aux examens
- Part de l'enseignement technologique en terminale
- Part de l'enseignement public

## Les lycées d'enseignement professionnel découpent le territoire régional en 25 zones d'attraction

Claire ROPERS (Rectorat de l'académie de Nantes)

Comme pour l'enseignement général et technologique, les Pays de la Loire sont la cinquième région française en nombre de lycéens professionnels. Quatre lycéens sur dix sont scolarisés dans un établissement privé, soit deux fois plus qu'en moyenne nationale. Les déplacements des élèves entre leur lieu de résidence et leur lycée professionnel de scolarisation partagent le territoire en 25 zones d'attraction ; sept lycéens sur dix sont scolarisés dans la zone où ils habitent. Comme au niveau national, la moitié des lycéens professionnels sont d'origine sociale dite « défavorisée ». Cette origine sociale varie selon les zones, tout comme la proportion de boursiers (28 % en moyenne). Les disparités sociales influent notamment sur les résultats scolaires dans les territoires.

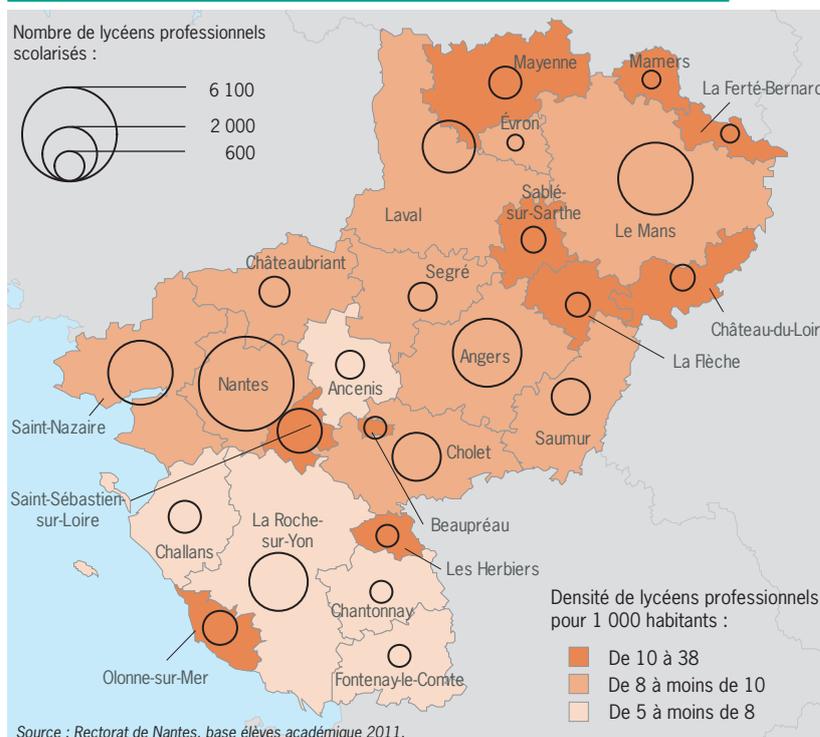
**E**n 2012, les Pays de la Loire comptent 106 lycées dispensant un enseignement professionnel et relevant du ministère de l'éducation nationale. Ces lycées sont implantés sur 53 communes de la région et scolarisent 32 000 élèves en second cycle professionnel (CAP, seconde, première, terminale). Contrairement à la voie générale et technologique, les garçons y sont majoritaires (56 %). La proportion de lycéens internes est de 20 %, deux fois plus que dans l'enseignement général et technologique : la spécialité de formation peut en effet amener les lycéens professionnels à être scolarisés dans un lycée éloigné de leur domicile. Les spécialités de formation relevant du secteur de la production concernent 44 % des lycéens professionnels (16 % pour les filles, 67 % pour les garçons), proportion semblable à la moyenne nationale.

### Des zones d'attraction de tailles très variables

Les déplacements des élèves entre leur lieu de résidence et leur lycée de scolarisation partagent le territoire en 25 zones d'attraction. Ces zones d'attraction sont composées de 2 à 239 communes et comptent de 8 300 à 615 000 habitants. Sept zones n'ont qu'un seul lycée d'enseignement professionnel quand celle de Nantes en compte 23. Le nombre de lycéens professionnels par zone varie ainsi fortement, de 200 à 6 000. La densité de lycéens est également très variable : de 5 pour 1 000 habitants dans certaines zones, jusqu'à 38 dans celle de Beupréau. Les zones les plus grandes en termes de nombre de

### Une plus faible densité de lycéens professionnels en Vendée

Les déplacements des lycéens professionnels découpent la région en 25 zones d'attraction



lycéens scolarisés sont situées autour des grandes agglomérations (Nantes, Angers, Le Mans et Saint-Nazaire). Ces quatre zones d'attraction regroupent la moitié des lycéens scolarisés dans l'enseignement professionnel de la région.

### Sept lycéens d'enseignement professionnel sur dix scolarisés dans leur zone de résidence

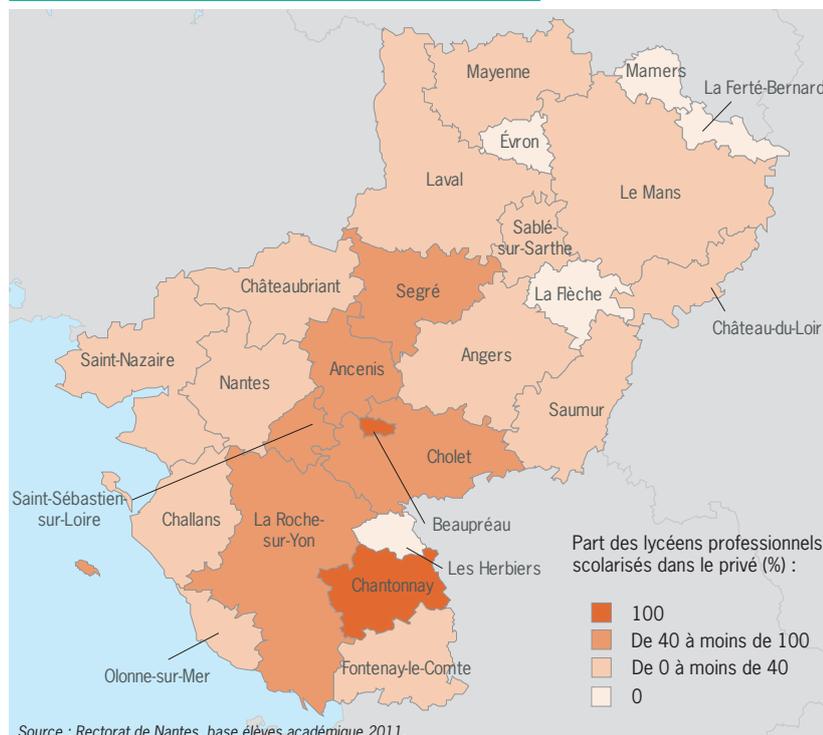
En moyenne, sept lycéens professionnels sur dix sont scolarisés dans

la zone où ils habitent. Cette proportion est très variable selon les zones, allant de 34 % à 84 %. Comme pour les lycées généraux et technologiques, les territoires situés autour des principales agglomérations présentent une bonne « stabilité » des lycéens : plus de 80 % d'entre eux restant scolarisés dans la zone où ils résident dans celles de Nantes, Saint-Nazaire, Angers, Le Mans et Laval. Trois zones, de petites tailles, en comptent à l'inverse moins de 40 % : il s'agit de Beupréau, Saint-Sébastien-sur-Loire et Les Herbiers.



## L'enseignement privé est plus implanté au centre de la région et en Vendée

Répartition des lycées professionnels par secteur d'enseignement



Source : Rectorat de Nantes, base élèves académique 2011.

Champ : lycéens scolarisés en second cycle professionnel, dans un lycée public ou privé relevant du ministère de l'éducation nationale.

## Quatre lycéens d'enseignement professionnel sur dix scolarisés dans un lycée privé

Quatre lycéens professionnels sur dix sont scolarisés dans un lycée privé, pour deux sur dix au niveau national. Comme pour l'enseignement général et technologique, la région des Pays de la Loire est celle qui historiquement, avec la Bretagne, scolarise en proportion le plus de lycéens professionnels dans le privé. Des disparités s'observent puisque cinq zones (essentiellement situées en Sarthe) comportent uniquement un lycée professionnel public et deux zones ont uniquement un lycée professionnel privé (Beaupréau et Chantonnay). Les autres zones ont toutes au moins un lycée public et un lycée privé. Les zones dans lesquelles l'enseignement privé est le plus implanté dans la région sont celles situées le long d'un axe Segré - La Roche-sur-Yon, incluant notamment Cholet et Ancenis.

## Des origines sociales plus « défavorisées » dans la voie professionnelle

La moitié des lycéens professionnels sont d'origine sociale « défavorisée », proportion deux fois plus importante que pour les lycéens généraux et technologiques, et semblable à la moyenne nationale.

La population scolaire est relativement peu « favorisée » dans les zones situées autour du Mans, ainsi que dans les zones de Châteaubriant et des Herbiers. Ces zones comportent en effet une large part d'élèves d'origine sociale « défavorisée » (70 % à La Ferté-Bernard), avec notamment des parents ouvriers ou agriculteurs. Sur les 25 zones d'attraction, 4 zones contiguës connaissent en revanche une situation un peu plus favorable, avec au moins 10 % de lycéens favorisés : il s'agit des zones de Nantes, Saint-Sébastien-sur-Loire, Cholet et Angers. Cependant, le rapport entre population « favorisée » et « défavorisée » est largement inférieur à 1 dans toutes les zones de l'enseignement professionnel, contrairement à l'enseignement général et technologique pour lequel plusieurs zones présentent un ratio supérieur à 1.

Les lycées professionnels accueillent davantage de jeunes issus de familles en difficulté économique. La part des

## L'origine sociale des lycéens professionnels : des disparités par zone

Part de lycéens professionnels d'origine sociale « favorisée »



Source : Rectorat de Nantes, base élèves académique 2011.

Champ : lycéens scolarisés en second cycle professionnel, dans un lycée public ou privé relevant du ministère de l'éducation nationale.

élèves boursiers, notion à distinguer du classement selon la catégorie socio-professionnelle des parents (qui ne tient pas compte des revenus), est de 28 % dans la région, soit le double de la voie générale et technologique. Elle varie de 18 % à 39 % selon les zones. Les taux les plus forts se trouvent dans les zones de Château-du-Loir, Evron, La Flèche, Mamers et Châteaubriant ; *a contrario*, les zones de Saint-Sébastien-sur-Loire et Beaupréau sont celles qui comptent le moins d'élèves boursiers. Bien que les notions soient distinctes, on retrouve ainsi une certaine cohérence territoriale entre le taux de lycéens professionnels boursiers et la proportion de lycéens « défavorisés » : plusieurs zones de Sarthe accueillent une population scolaire socialement

moins avantagée qu'ailleurs, tandis que la zone de Saint-Sébastien-sur-Loire notamment connaît un contexte plus favorable.

## Réussite scolaire : des disparités entre zones

Les lycéens de la région réussissent mieux les épreuves du baccalauréat professionnel : le taux de succès est de 91 % à la session 2011, soit 7 points de plus que la valeur nationale. Cependant, la réussite varie de 78 % à 100 % selon les zones d'attraction. Celles qui obtiennent les résultats les moins élevés sont les zones situées autour du Mans (excepté Mamers), ainsi que celle de Saint-Nazaire. Par ailleurs, la note obtenue par les élèves de

seconde professionnelle aux épreuves du brevet des collèges révèle un niveau plus faible à l'entrée au lycée que celui des lycéens de la voie générale et technologique. Alors que les notes sont supérieures à 10 dans chaque zone d'attraction de la voie générale et technologique, c'est l'inverse pour la voie professionnelle. Les notes les moins élevées sont obtenues dans les zones de Sarthe (Mamers, Sablé-sur-Sarthe et La Ferté-Bernard), les plus élevées sont observées dans les zones de Saint-Sébastien-sur-Loire, Ancenis et Beaupréau, des résultats relativement cohérents avec les disparités d'origine sociale sur le territoire. ■

### Pour comprendre ces résultats

**Construction du zonage** : cf. p.14

**L'origine sociale des lycéens** : cf. p.7



## Une classification des zones d'attraction des lycées professionnels

Claire ROPERS (Rectorat de l'académie de Nantes)

Le découpage du territoire en 25 zones d'attraction des lycées d'enseignement professionnel met en évidence des situations contrastées. Ces zones sont plus ou moins grandes ; les lycéens y sont plus ou moins nombreux et d'origine plus ou moins « favorisée » ; les spécialités de formation de la production et des services ne sont pas réparties uniformément sur le territoire. Le recours à l'internat varie également d'une zone à l'autre.

Une classification des zones d'attraction des lycées d'enseignement professionnel de la région a été réalisée au regard des caractéristiques de leurs lycéens, de leurs résultats scolaires et des spécificités de l'offre de formation. Elle permet ainsi de mettre en évidence cinq classes.

### Des zones de grande taille qui « gardent » leurs lycéens

⇒ Nantes, Saint-Nazaire, Angers, Saumur, Le Mans et Laval

Cette classe est constituée, entre autres, des grandes agglomérations de Nantes, Angers et Le Mans. Les zones de cette classe couvrent un nombre relativement important de communes et comptent en moyenne 10 lycées professionnels chacune. Elles concentrent 60 % des lycéens professionnels de la région.

Cette classe est caractérisée par un fort taux de lycéens restant scolarisés dans la zone où ils résident (80 %), une population scolaire un peu moins « défavorisée » qu'ailleurs, et des résultats au baccalauréat professionnel proches de la moyenne régionale.

### Forte proportion d'élèves internes

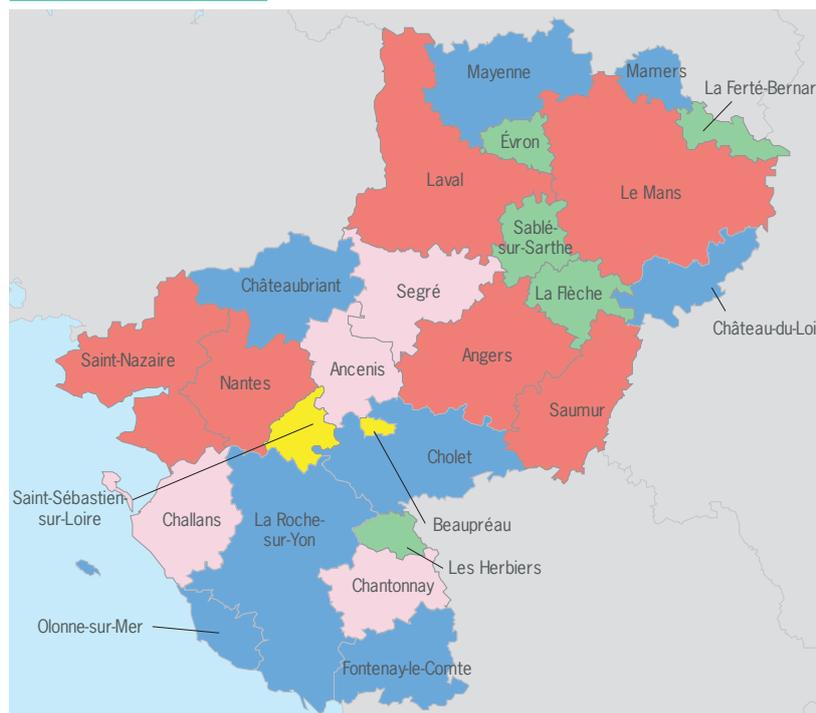
⇒ Châteaubriant, Cholet, Mayenne, Château-du-Loir, Mamers, Fontenay-le-Comte, Olonne-sur-Mer, La Roche-sur-Yon

Cette classe comporte des agglomérations de petite et moyenne taille, comme La Roche-sur-Yon et Cholet. Elles couvrent 33 % des communes de la région, et représentent 23 % des lycéens professionnels.

Ces zones se caractérisent essentiellement par leur forte part de lycéens internes, cette proportion atteint 42 % dans la zone d'Olonne-sur-Mer. Les spécialités des services sont un peu plus représentées qu'ailleurs, et la réussite aux examens est légèrement supérieure à la moyenne.

### 5 types de zones d'attraction de l'enseignement professionnel

Typologie des zones d'attraction



Source : Rectorat de Nantes, base élèves académique 2011.

Champ : lycéens scolarisés en second cycle professionnel, dans un lycée public ou privé relevant du ministère de l'éducation nationale.

Typologie des zones d'attraction :

- Des zones de grande taille qui « gardent » leurs lycéens
- Forte proportion d'élèves internes
- Importance des spécialités des services et davantage de filles en général
- Population moins « défavorisée » qu'ailleurs obtenant de bons résultats aux examens
- Importance de la production, population « défavorisée » et résultats inférieurs

## ■ Importance des spécialités des services et davantage de filles en général

⇒ *Challans, Chantonnay, Ancenis et Segré*

Ces quatre zones à dominante rurale représentent 13 % des communes ligériennes et scolarisent 7 % des lycéens professionnels.

La part des spécialités des services atteint 80 % en moyenne dans ces zones, pour 56 % dans la région. Il en résulte une majorité de filles parmi les lycéens professionnels, car elles choisissent ordinairement davantage ces spécialités que celles de la production. La population est plutôt « défavorisée » mais les résultats aux examens sont supérieurs à la moyenne régionale, en lien avec le pourcentage élevé de filles, qui de manière générale réussissent mieux l'examen que les garçons. Par ailleurs, la part des élèves internes est moindre. Enfin, les temps d'accès entre le domicile et le lycée sont un peu plus élevés qu'en moyenne.

## ■ Population moins « défavorisée » qu'ailleurs obtenant de bons résultats aux examens

⇒ *Saint-Sébastien-sur-Loire et Beaupréau*

Cette classe n'est constituée que de deux zones, qui se distinguent fortement des autres. Elles représentent 5 % des lycéens professionnels de la région.

Dans ces zones, les lycéens obtiennent des résultats supérieurs à la moyenne régionale aussi bien au brevet des collèges qu'aux épreuves du baccalauréat. L'enseignement privé est largement majoritaire, et les spécialités de la production y sont beaucoup plus présentes ; de ce fait, la proportion de garçons y est relativement élevée, ces filières les attirant davantage que celles des services. Par ailleurs, la population « défavorisée » est moins importante qu'ailleurs, de même que le taux de boursiers.

## ■ Importance de la production, population « défavorisée » et résultats inférieurs

⇒ *Les Herbiers, La Flèche, Sablé-sur-Sarthe, Evron, La Ferté-Bernard*

Ces zones sont de petites tailles et comptent pour quatre d'entre elles un seul lycée public. Elles représentent seulement 5 % des lycéens professionnels.

La classe se caractérise par une population scolaire plus fréquemment « défavorisée » qu'ailleurs, avec des parents ouvriers notamment, ainsi que par une prépondérance des séries de la production. Dans la zone des Herbiers, ce secteur de formation représente 80 % des lycéens professionnels. La plupart des zones de cette classe comptent ainsi davantage de garçons qu'ailleurs. Les résultats aux examens sont inférieurs à la moyenne régionale, autant pour le brevet des collèges que pour le baccalauréat professionnel. Enfin, relativement peu de lycéens résidant dans ces zones y sont scolarisés (moins de 50 %). ■

Pour comprendre ces résultats

**Classification des zones d'attraction** : cf. p.16



## Les Pays de la Loire, une région fertile en établissements agricoles

Lionel KERDOMMAREC (Insee)

Première région française en nombre d'établissements, seconde en nombre d'élèves, les Pays de la Loire permettent à de nombreux jeunes d'accéder à l'enseignement agricole. L'enseignement privé y est majoritaire et la voie professionnelle domine. L'enseignement agricole offre des formations et des débouchés variés. Le secteur des services est celui qui attire le plus de lycéens, notamment les filles. Les spécialités de formation proposées varient d'une zone à l'autre et incitent les lycéens à s'inscrire dans un établissement parfois loin de leur domicile. Les élèves sont nombreux à choisir l'internat, soit pour remédier au problème de distance entre le domicile et le lieu de scolarisation, soit parce que cela fait partie intégrante du projet scolaire de leur établissement, dans le cas d'une scolarisation en maison familiale rurale. Les enfants d'agriculteurs sont surreprésentés dans les établissements agricoles ; c'est le cas d'un tiers des élèves suivant un cursus conduisant à l'exercice d'un métier dans le domaine de la production agricole.

L'enseignement agricole offre une grande diversité de parcours de formation et de diplômes : certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPA), baccalauréat professionnel, baccalauréat technologique ou baccalauréat scientifique. Il permet d'accéder à des métiers dans de nombreux secteurs tels que l'agriculture, l'environnement, les services aux personnes ou le commerce. L'enseignement agricole tient une place particulièrement importante dans la région. Avec un réseau de 96 établissements, elle est la mieux équipée de France métropolitaine. En nombre d'élèves scolarisés, les Pays de la Loire se placent en deuxième position derrière Rhône-Alpes et devant la Bretagne.

### Huit élèves sur dix scolarisés dans un établissement privé

Dans les Pays de la Loire en 2011, huit élèves sur dix sont scolarisés dans un

établissement privé, caractéristique partagée avec les deux autres grandes régions d'enseignement agricole que sont Rhône-Alpes et Bretagne. Au sein du privé, parmi les huit élèves sur dix, quatre sont scolarisés dans des établissements affiliés au Conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP) et quatre dans des établissements affiliés à la Fédération nationale des maisons familiales rurales (FNMFR). Le CNEAP regroupe des établissements privés catholiques proposant un enseignement à temps plein alors que les maisons familiales rurales (MFR) permettent aux élèves de suivre un enseignement en alternance sous statut scolaire. Ces MFR n'ont pas pour seule vocation d'assurer une formation liée à l'agriculture, elles proposent également des formations aux métiers des services à la personne et sont présentes pour répondre aux besoins des habitants des zones rurales. Dans la région, 59 des 96

établissements de l'enseignement agricole sont des MFR. Deux tiers des collégiens relevant du ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt y sont scolarisés. Les établissements laïques privés affiliés à l'Union nationale rurale d'éducation et de promotion (UNREP) ne scolarisent qu'une faible part des élèves. Ces derniers proposent à la fois un enseignement à temps plein et en alternance. À Nantes, l'établissement privé du Grand-Blottereau, seul de la région à être non affilié, est engagé dans une démarche d'intégration au lycée public Jules Rieffel de Saint-Herblain.

### La voie professionnelle prédomine

Les résultats présentés par la suite ne concernent que les 13 200 lycéens scolarisés en second cycle à la rentrée 2011 dans un établissement agricole. Des 19 000 élèves que compte la

### Une forte majorité d'élèves scolarisés dans le privé

Répartition des élèves de l'enseignement agricole des Pays de la Loire en 2011 (en %)

| Filière   | Public    | Privé     |           |          |             | Total privé | Total      |
|---|-----------|-----------|-----------|----------|-------------|-------------|------------|
|   |           | CNEAP*    | FNMFR**   | UNREP*** | Non affilié |             |            |
| Filière générale et/ou technologique Collège                              | 2         | 29        | 66        | 3        | 0           | 98          | 100        |
| Filière générale et/ou technologique Lycée                                | 47        | 47        | 4         | 2        | 0           | 53          | 100        |
| Filière professionnelle des « métiers du vivant »                         | 27        | 38        | 31        | 1        | 3           | 73          | 100        |
| Filière professionnelle des « services aux personnes et aux territoires » | 5         | 47        | 42        | 6        | 0           | 95          | 100        |
| <b>Total</b>  | <b>17</b> | <b>40</b> | <b>39</b> | <b>3</b> | <b>1</b>    | <b>83</b>   | <b>100</b> |

N.B. : les étudiants sont pour la plupart inscrits en filière professionnelle des « métiers du vivant » en STS (Sections de techniciens supérieurs).

Lecture : En Pays de la Loire, 27 % des élèves de l'enseignement agricole de la filière des « métiers du vivant » sont scolarisés dans le public ; 38 % sont scolarisés dans un établissement privé affilié au CNEAP et 3 % des élèves de cette même filière sont inscrits dans un établissement non affilié.

\*CNEAP : Conseil national de l'enseignement agricole privé

\*\*FNMFR : Fédération nationale des maisons familiales rurales

\*\*\*UNREP : Union nationale rurale d'éducation et de promotion

Champ : ensemble des élèves scolarisés dans un établissement agricole.

Source : Draaf - Service régional de la formation et du développement, « L'enseignement agricole en Pays de la Loire, situation à la rentrée 2011 ».

région, ont été exclus les collégiens (4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>) et les post-baccalauréats. Ce champ d'étude sans collégien réduit le poids des MFR.

Dans les Pays de la Loire, neuf élèves du second cycle sur dix inscrits en enseignement agricole relèvent de la voie professionnelle, dominante dans l'ensemble des régions métropolitaines. Sur ces neuf élèves, trois sont inscrits dans un établissement affilié au CNEAP et trois sont scolarisés dans une MFR. La voie professionnelle se divise en deux grandes filières : la première dispense une formation aux métiers du vivant, la seconde, aux services aux personnes et aux territoires.

Les déplacements entre le domicile et le lieu de scolarisation des élèves inscrits dans les différents établissements agricoles découpent la région en 22 zones d'attraction aux profils variés. Elles sont en effet composées de 10 à 149 communes et regroupent de 48 000 à 496 000 habitants. Certaines sont équipées de deux établissements quand d'autres en possèdent neuf. Le nombre d'élèves y varie ainsi de 200 à 1 400 dans le second degré. Quatre zones scolarisent plus de 1 000 élèves et concentrent à elles seules un tiers des effectifs de la région. Il s'agit, dans l'ordre d'importance, des zones d'Angers, de La Roche-sur-Yon, de Clisson-Saint-Philbert-de-Grand-Lieu et du Mans.

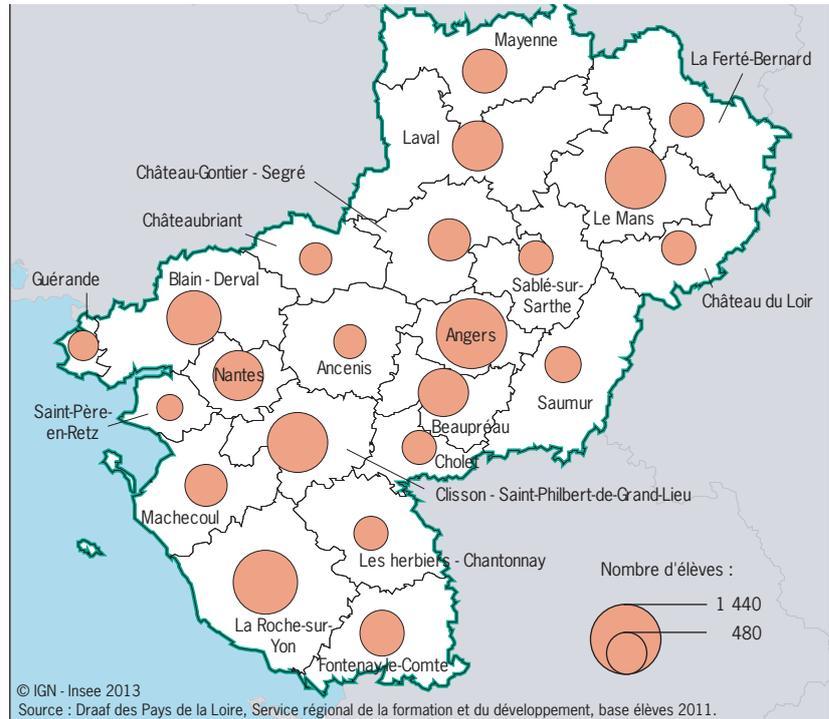
Dans six zones d'attraction, une majorité des élèves est scolarisée dans une maison familiale et rurale (la totalité dans la zone des Herbiers-Chantonnay). Plus de la moitié des zones d'attraction n'a pas d'élèves inscrits dans un établissement agricole public. Seuls les élèves de la zone de Fontenay-le-Comte sont plus nombreux à être scolarisés dans le public.

## Un secteur des services attractif, en particulier pour les filles

Les différentes zones de recrutement des établissements agricoles se caractérisent principalement par les spécialités de formation qu'elles proposent. Le secteur des services (services aux personnes et commerce) occupe une place importante dans la région : 57 % du second cycle professionnel en 2010 contre 49 % en France métropolitaine. Ce secteur professionnel représente la majorité des élèves scolarisés dans plus de

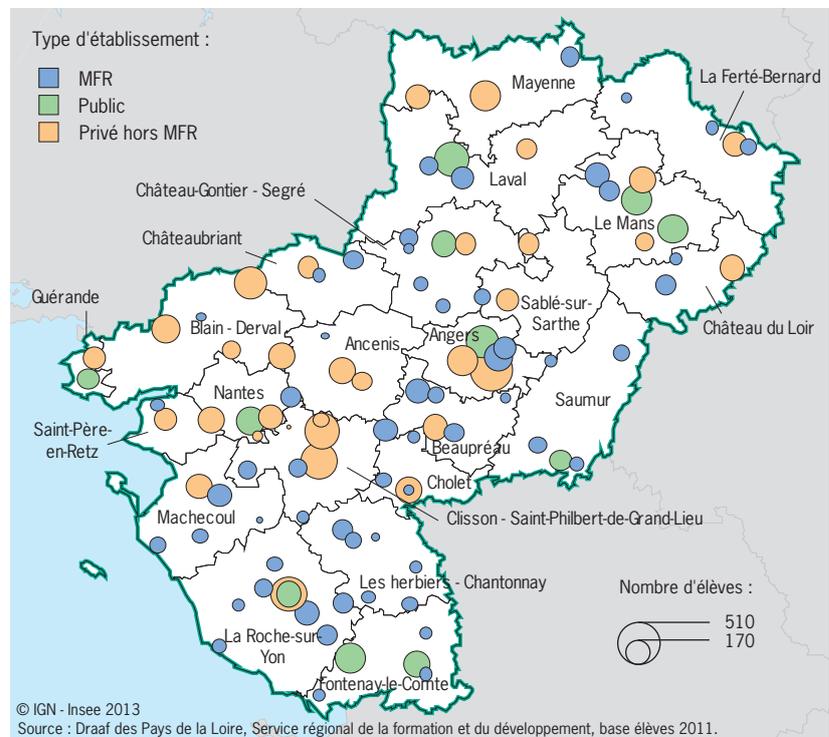
## Des zones de recrutement très disparates

Les déplacements des lycéens découpent la région en 22 zones de recrutement



## Peu d'élèves scolarisés dans le pulic

Nombre d'élèves scolarisés par (type d'établissement ?)



la moitié des zones d'attraction. La totalité des effectifs est inscrite dans cette filière dans les zones de Cholet et Saint-Père-en-Retz. Les filles sont d'ailleurs plus nombreuses dans les zones où le secteur des services

prédomine : elles constituent plus de 85 % des élèves dans les deux zones citées précédemment. Fortes de la prédominance de la spécialité de formation dans les services en Pays de la Loire, les filles représentent 59 %



des effectifs inscrits dans les différents établissements de la région (contre 53 % en France métropolitaine).

Les secteurs de la production (30 % des effectifs du second cycle professionnel des Pays de la Loire contre 32 % en France métropolitaine en 2010) et de l'aménagement (respectivement 13 % et 16 %) attirent également les élèves. Les garçons sont plus attirés par ces deux secteurs. Les zones de plus grande taille ont la particularité d'être plus équilibrées car elles offrent plus de possibilités quant au choix du secteur professionnel. Il s'agit notamment des zones d'attraction d'Angers, de Laval, de Beaupréau ou encore de La Roche-sur-Yon.

## Des distances domicile-lieu de scolarisation importantes dans certaines zones

Le secteur professionnel choisi par l'élève n'est pas toujours disponible au plus près du domicile. Ainsi, dans la moitié des zones d'attraction des établissements agricoles, un quart des lycéens est scolarisé à plus de 40 kilomètres du domicile. Plus des deux tiers des élèves qui habitent une commune équipée d'un établissement sont inscrits dans un établissement d'une autre commune. Les taux varient de 29 % à 69 % dans les vingt-deux zones d'attraction.

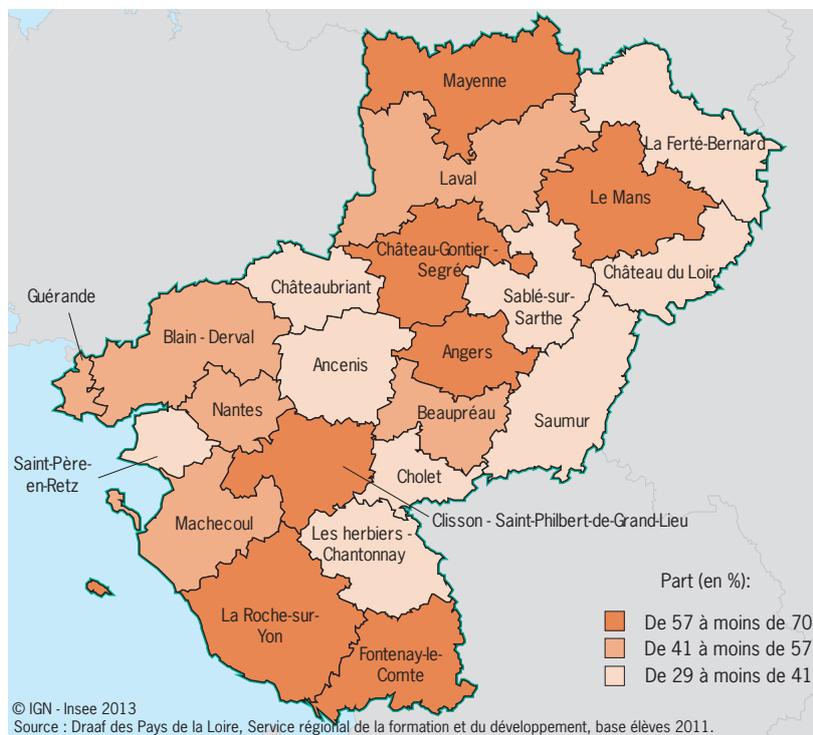
Trois des vingt-deux zones d'attraction recrutent un élève sur cinq à l'extérieur de la région. Il s'agit de zones situées en périphérie : La Ferté-Bernard, Château-du-Loir et Laval. À l'inverse, un cinquième des lycéens résidant dans les zones d'attraction de La Ferté-Bernard et de Laval est scolarisé hors de la région.

## De nombreux internes

Ces distances importantes séparant le domicile du lieu de scolarisation obligent les élèves à opter pour l'internat. Dans la filière agricole, les internes représentent 59 % des élèves et la part est plus importante chez les garçons que chez les filles : 71 % contre 50 %. Les maisons familiales rurales contribuent à favoriser ce régime puisque 87 % des effectifs y sont internes. La vie en internat y est quasi systématique puisqu'elle fait partie intégrante du projet éducatif de

## Des lycéens mobiles dans certaines zones

Part des élèves résidents scolarisés dans la zone d'attraction



## Les spécialités des formations de l'enseignement agricole

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en quatre secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du Conseil national de l'information statistique (Cnis).

### ✓ Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

### ✓ Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf « Traitement des eaux »

### ✓ Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
  - Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
  - Services à la collectivité
  - Aménagement du territoire, développement, urbanisme
  - Protection et développement du patrimoine
  - Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement
- Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux »

### ✓ Services

- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture.

Source : « Panorama de l'enseignement agricole, édition 2010 », ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche - Direction générale de l'enseignement et de la recherche.

ces établissements. Ainsi, dans la zone des Herbiers-Chantonnay où l'ensemble des établissements sont des maisons familiales rurales, tous les élèves sont internes.

## Des formations non réservées aux enfants d'agriculteurs

Les enfants dont les parents ne sont pas agriculteurs représentent

86 % des élèves inscrits en second cycle de l'enseignement agricole. La proportion d'élèves issus du monde agricole est nettement supérieure chez les garçons que chez les filles. En effet, 27 % des garçons en sont issus contre seulement 7 % des filles. Dans le seul secteur professionnel de la production, un tiers des lycéens ont des parents agriculteurs. En outre, plus de la moitié des élèves ont des parents

ouvriers (35 %) ou employés (17 %), et la part de ces deux catégories socioprofessionnelles s'élève à 60 % pour les filles. La part des élèves dont les parents sont cadres n'est que de 6 % dans la région, le taux le plus élevé étant dans la zone de Nantes. ■

## Un solde d'entrées - sorties de lycéens à l'équilibre avec les régions limitrophes

*Les lycéens résidant hors des Pays de la Loire et scolarisés dans la région sont un peu plus d'un millier (8 % des lycéens scolarisés dans l'enseignement agricole). Ils sont surtout originaires de Bretagne (25 %), de Poitou-Charentes (25 %), de la région Centre (18 %) et de Basse-Normandie (15 %). Ils sont pour 13 % originaires d'Île-de-France.*

*À l'inverse, un peu plus de 900 lycéens résidant dans la région sont inscrits dans un établissement agricole situé hors des Pays de la Loire (7 % des lycéens résidents scolarisés dans l'enseignement agricole). Un quart de ces lycéens est originaire de Loire-Atlantique, un autre quart réside en Sarthe. Ils sont 19 % à être domiciliés*

*en Mayenne, 18 % dans le Maine-et-Loire et 16 % en Vendée. Ils sont surtout originaires de communes proches des frontières comme Blain-Derval, La Ferté-Bernard et Mayenne.*

## Pour en savoir plus

**Service régional de la formation et du développement**, Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire (Draaf), *Rapport d'activité*, avril 2012.

**Structures et effectifs de l'enseignement agricole (formation initiale)**, Draaf Pays de la Loire, juin 2011.

**L'enseignement agricole en Pays de la Loire, situation à la rentrée 2012**, Draaf - Service régional de la formation et du développement des Pays de la Loire, novembre 2012.

**Panorama de l'enseignement agricole, édition 2011**, ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche - Direction générale de l'enseignement et de la recherche.

## Pour comprendre ces résultats

### Champ de l'étude

*Les données utilisées dans cette étude sont issues de la base élèves de la rentrée 2011 de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire. À partir du deuxième intertitre, seules les caractéristiques des élèves du second cycle ont été utilisées. Ont donc été retenus les lycéens inscrits dans les établissements agricoles hors 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> (cycle orientation collège), hors étudiants en section de technicien supérieur et en classe préparatoire aux grandes écoles.*

**Construction du zonage** : cf. p.14



## Pays de la Loire : 12 700 lycéens supplémentaires d'ici 2025

Christophe FOUCHARD (Insee)

D'ici 2025, les Pays de la Loire accueilleraient 12 700 lycéens supplémentaires, par rapport à un total de 120 800 lycéens en 2012 (soit + 11 %). Les capacités d'accueil des lycées seraient localement à adapter, d'autant plus que la progression du nombre de lycéens se poursuivrait durant les années 2030. Ceci est la conséquence directe de la forte reprise des naissances intervenue à partir de l'an 2000, en particulier en Vendée et en Loire-Atlantique. Des tensions sont à prévoir notamment pour les zones périurbaines. D'ici 2025, les lycées généraux et technologiques retrouveraient quasiment le niveau élevé de 1995. L'enseignement professionnel connaîtrait une progression moins forte, en raison de la rénovation de la voie professionnelle, entraînant le passage de quatre à trois années pour obtenir le baccalauréat. Les perspectives sont plus incertaines pour l'enseignement agricole dont l'offre de formation pourrait fortement évoluer à l'avenir, en lien avec la transformation du monde agricole, et compte tenu de l'évolution de l'offre de formation dans le secteur des services, secteur largement partagé avec l'éducation nationale.

**A**près la chute des effectifs lycéens entre 1995 et 2010, le nombre de lycéens des Pays de la Loire devrait croître fortement d'ici 2025 et continuer à augmenter durant la décennie 2030. Le nombre de lycéens se rapprocherait dans les années futures du niveau haut de 1995, sans toutefois l'atteindre. D'ici 2025, les Pays de la Loire accueilleraient ainsi 12 700 lycéens supplémentaires, soit une augmentation de 11 % par rapport à 2012. Cette augmentation du nombre de lycéens est la conséquence directe du boom des naissances entamé en l'an 2000 et qui n'a pas décliné depuis.

Par ailleurs, cette projection de 12 700 lycéens supplémentaires d'ici 2025 est plutôt à considérer comme un minorant : on peut supposer que les jeunes de demain poursuivront leur scolarisation au moins autant, si ce n'est plus, que les jeunes d'aujourd'hui. L'accès au lycée s'est en effet développé ces dernières années, comme le montre la progression de la part d'une génération diplômée du baccalauréat, passée de 63 % en 2000 à 72 % en 2011 en France métropolitaine.

Afin d'accueillir ces nouveaux élèves, le défi important à relever concerne notamment les locaux d'enseignement. Globalement, des capacités d'accueil supplémentaires sont disponibles jusqu'en 2025 : peu de lycées ont en effet fermé depuis 1995. Cependant, des tensions peuvent survenir localement et nécessiter la mise

en place de travaux d'extension, voire de création d'établissements.

### Des effectifs scolaires étroitement liés aux évolutions démographiques

Durant les prochaines décennies, le nombre de lycéens reflétera, d'une part, la forte croissance récente des

naissances et, d'autre part, l'intensité des mouvements migratoires des familles arrivées avec leurs enfants.

Le baby-boom qui débute en l'an 2000 fera connaître ses effets au niveau des lycées à partir de 2018. Durant la décennie 2000, 44 400 bébés sont nés chaque année en Pays de la Loire, soit 13 % de plus que durant la décennie

### D'ici 2025, 12 700 lycéens supplémentaires en Pays de la Loire

Évolution des effectifs lycéens scolarisés en Pays de la Loire entre 2012 et 2025

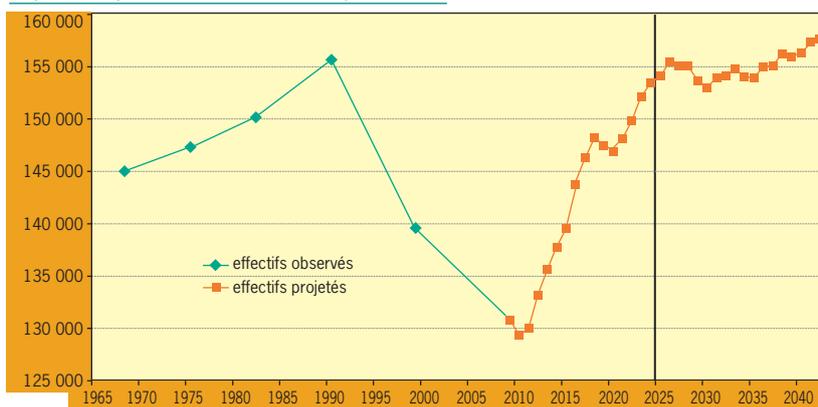
|                                | 2012           | 2025           | Évolution entre 2012 et 2025 | Taux de croissance annuel moyen (en %) |
|--------------------------------|----------------|----------------|------------------------------|--|
| Voie générale et technologique | 76 100         | 86 700         | + 10 600                     | + 1,0                                  |
| Voie professionnelle           | 31 500         | 33 400         | + 1 900                      | + 0,4                                  |
| Enseignement agricole          | 13 200         | 13 400         | + 200                        | + 0,1                                  |
| <b>Ensemble</b>                | <b>120 800</b> | <b>133 500</b> | <b>+ 12 700</b>              | <b>+ 0,8</b>                           |

Champ : lycéens en CAP, 2<sup>de</sup>, 1<sup>re</sup> et Terminale.

Sources : Rectorat de Nantes, base élèves académique 2011 ; Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf), base élèves 2011 ; Insee, Recensement de la population (RP) 2007 - Omphale 2010 scénario central.

### D'ici 2025, le nombre de jeunes de 15 à 17 ans remonterait quasiment au niveau de 1990

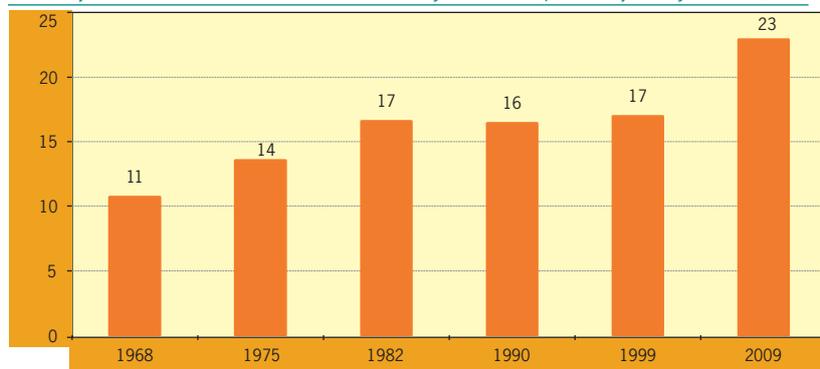
Projection de jeunes de 15 à 17 ans en Pays de la Loire



Sources : Insee, Recensements de la population de 1968 à 2009, Omphale 2010 scénario central.

## Une plus forte proportion de jeunes est née hors des Pays de la Loire en 2009

Part des jeunes de 15 à 17 ans nés en dehors des Pays de la Loire parmi les jeunes y résidant (en %)



Lecture : en 2009, 23 % des jeunes de 15 à 17 ans résidant en Pays de la Loire sont nés ailleurs.

Champ : jeunes de 15 à 17 ans résidant en Pays de la Loire.

Source : Insee, Recensements de la population de 1968 à 2009.

1990 et davantage que pour la France métropolitaine (+ 6 %). Le regain de natalité a été particulièrement fort en Vendée et en Loire-Atlantique, respectivement +22 %, et +16 %. La plupart des jeunes issus de ce baby-boom iront au lycée : en 2012, en Pays de la Loire, sept jeunes sur dix âgés de 15 à 17 ans sont lycéens. La hausse du nombre de lycéens serait plus marquée en Loire-Atlantique et en Vendée, en particulier autour des grandes agglomérations.

En outre, peu d'enfants nés dans la région la quitteraient avant l'âge d'entrer au lycée, si les comportements actuels de migration perduraient. Ainsi, en 2009 comme depuis plusieurs décennies, neuf

jeunes sur dix de 15 à 17 ans nés en Pays de la Loire y résident toujours. Par ailleurs, de nombreux jeunes originaires d'autres régions viendraient gonfler les effectifs de lycéens, en raison de l'attractivité de la région pour leurs parents. Déjà en 2009, 23 % des jeunes de 15 à 17 ans résidant en Pays de la Loire sont nés ailleurs alors que cela ne concernait que 17 % des jeunes en 1999. Ce phénomène se poursuivrait principalement dans les deux départements littoraux, qui attirent actuellement de nombreux actifs.

Par ailleurs, les Pays de la Loire sont, après la Bretagne, la région où l'enseignement privé est le plus important, loin devant la moyenne

nationale (20 points d'écart). En Pays de la Loire en 2012, 43 % des lycéens sont scolarisés dans un établissement privé. Comment se répartiront les 133 500 lycéens potentiels de 2025 entre les lycées publics et privés ?

## Les lycées généraux et technologiques accueilleraient la majorité de ces nouveaux lycéens

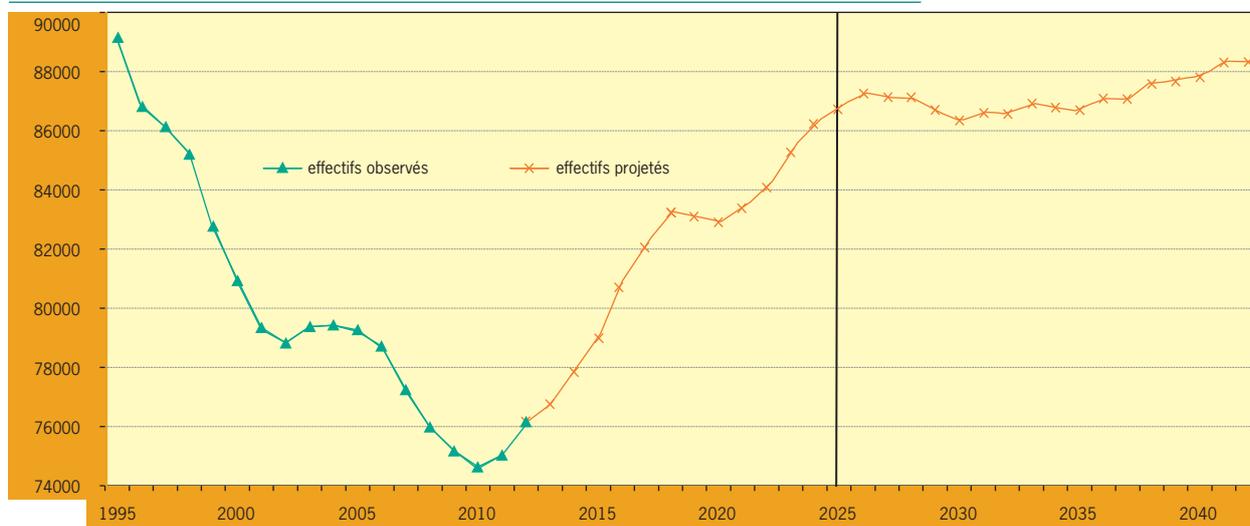
En supposant que les choix de voies s'apparenteraient aux choix actuels des jeunes et de leurs familles, 83 % des lycéens supplémentaires se dirigeraient vers la voie générale et technologique (soit 10 600 lycéens supplémentaires d'ici 2025), 15 % vers la voie professionnelle, et 2 % vers les filières de formation agricoles. Pour la voie générale et technologique, après une chute d'effectifs liée à la présence de générations creuses, la remontée du nombre de lycéens serait forte, pour quasiment revenir au niveau haut de 1995.

## Des tensions déjà sensibles en 2012 en voie générale et technologique

La répartition future de ces lycéens à l'intérieur de la région est plus difficile à appréhender, car elle suppose que les comportements actuels de choix de lycée des jeunes et de leurs familles seront reproduits à l'avenir. En raison de l'incertitude sur les flux de lycéens entre zones d'ici 2025, nous nous limiterons à commenter les mouvements de la

## D'ici 2025, le nombre de lycéens en voie générale et technologique s'élèverait fortement pour quasiment revenir au niveau de 1995

Évolution entre 1995 et 2042 des effectifs lycéens en voie générale et technologique scolarisés en Pays de la Loire



Champ : lycéens (en 2<sup>de</sup>, 1<sup>re</sup> et Terminale) en voie générale et technologique scolarisés en Pays de la Loire.

Sources : Rectorat de Nantes, base élèves académique 2011 ; Insee, RP2007 - Omphale 2010 scénario central.



situation présente. Certaines zones sont attractives et peuvent être considérées en « sur-capacité », car elles scolarisent des lycéens qui n'y résident pas. En 2012, les zones qui attirent le plus de lycéens sont des grandes villes : Nantes (2 920 lycéens scolarisés qui n'y résident pas), Saint-Nazaire, Laval, Cholet (de 690 à 1 040 lycéens scolarisés dans une zone et qui n'y résident pas). Pour Saint-Nazaire, cet apport extérieur est important puisqu'il compte pour 30 % de l'ensemble des lycéens qui y sont scolarisés.

A *contrario*, certaines zones ne scolarisent pas l'ensemble de leurs lycéens résidents et peuvent être considérées comme étant en « sous-capacité ». En 2012, les zones qui perdent de nombreux lycéens sont les suivantes : Loire-Atlantique sud (Bouaye), Pornic, Pontchâteau - Savenay, Mayenne, Montaigu, Sarthe ouest (Sablé-sur-Sarthe), Challans et Blain (de 450 à 690 lycéens résidents d'une zone qui n'y sont pas scolarisés). Pour certaines zones, la perte de lycéens est particulièrement importante. Ainsi, de 42 % à 50 % des lycéens résidant dans les zones de Loire-Atlantique sud (Bouaye), Blain, Pornic et Pontchâteau -

Savenay n'y sont pas scolarisés. La proximité de lycées situés en dehors des Pays de la Loire peut également attirer des jeunes résidant en Pays de la Loire. C'est le cas pour les zones de Blain, Sarthe ouest (Sablé-sur-Sarthe), et Pontchâteau - Savenay, où parmi les jeunes scolarisés ailleurs, au moins 40 % quittent la région pour aller au lycée.

Par ailleurs, des lycéens peuvent préférer aller dans un lycée assez éloigné du domicile, pour continuer leur scolarité dans le même secteur d'enseignement - public ou privé. Certaines zones d'attraction des lycées ne comptent en effet qu'un seul établissement. Les lycéens, s'ils veulent avoir le choix du secteur d'enseignement, doivent alors quitter leur zone de résidence pour être scolarisés dans une zone voisine.

Les mobilités entre zones, constatées en 2012, sont le reflet de tensions actuelles sur les territoires, qui seront pour partie résorbées par une modification de l'offre de formation scolaire, avec des constructions ou des extensions de lycées. Ainsi pour 2013 (année

scolaire 2012-2013), des extensions de lycées ont été réalisées à Blain (200 places supplémentaires en voie générale et technologique) et à Bouaye dans la zone de Loire-Atlantique sud (200 places supplémentaires). Pour 2014 (à la rentrée 2013) à Pornic, la reconstruction du lycée permettra d'accueillir 200 places supplémentaires. Dans la zone de Montaigu, pour 2014, 700 places supplémentaires en voie générale et technologique seront proposées suite à l'ouverture d'un lycée à Clisson, et pour 2016 seront réalisées les extensions du lycée de Montaigu (200 places supplémentaires). Pour 2015, la zone de Nantes accueillera un nouveau lycée qui proposera 200 places supplémentaires par rapport aux fermetures prévues. Pour 2016, un nouveau lycée sera ouvert dans la zone de Maine-et-Loire ouest à Beaupréau d'une capacité de 500 places en voie générale et technologique. Pour 2016, seront réalisées les extensions du lycée des Ponts-de-Cé situé dans la zone d'Angers (300 places supplémentaires). Pour 2017 ou 2018 (à la rentrée 2016 ou 2017), la zone de Nantes accueillera un nouveau lycée à Carquefou d'une capacité de 900 places.

Les tensions mises en évidence sur certaines zones en 2012 ne se répercuteront donc pas jusqu'en 2025. Les mouvements de jeunes - qui quittent leur zone de résidence pour aller au lycée dans une autre zone - observés en 2012 ne seront sans doute plus les mêmes à l'avenir. C'est pourquoi il a été préféré de ne pas prolonger artificiellement jusqu'en 2025 la situation de 2012, concernant les mobilités de lycéens entre zones d'attraction. L'intensité et l'orientation des liens entre territoires devraient en effet fortement fluctuer dans les prochaines années.

## D'ici 2025 en voie générale et technologique, des tensions sur certaines zones d'attraction liées à la croissance démographique

À l'horizon 2025, étant donnée la volatilité des mouvements de lycéens entre zones d'attraction, l'analyse se focalise sur le lieu de résidence des lycéens. De fortes disparités territoriales existeraient d'ici 2025, avec une concentration de la hausse du nombre de lycéens - résidant dans une zone - à l'ouest de la région, principalement autour de Nantes. En nombre absolu, La Roche-sur-Yon, Angers, et Nantes

### En 2012, de nombreux mouvements de lycéens dans les Pays de la Loire

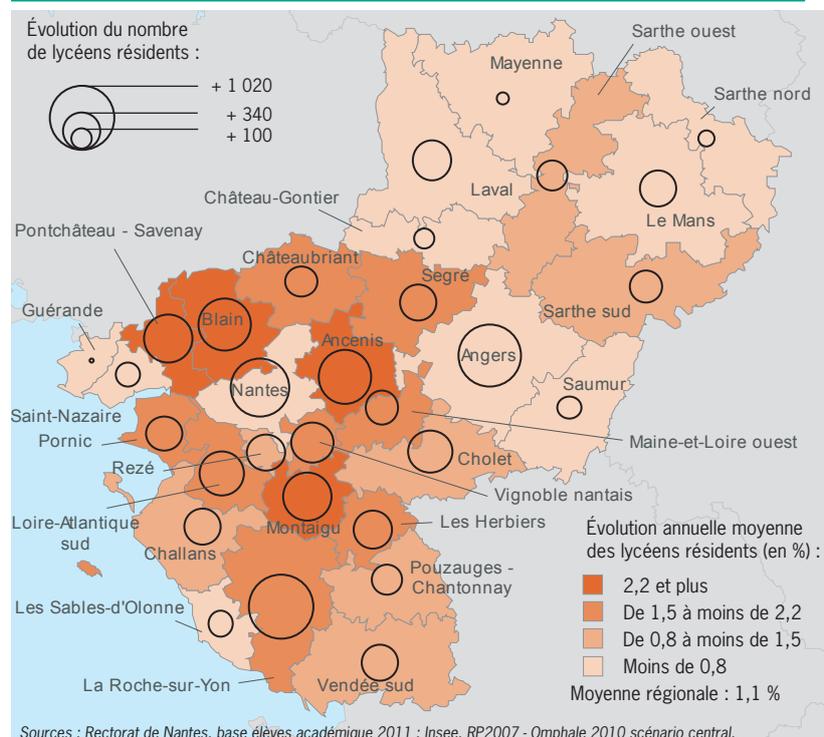
Taux d'entrée et de sortie des lycéens en voie générale et technologique entre leur lieu de scolarisation et leur lieu de résidence en 2012 (en %)



Lecture : en voie générale et technologique, sur 100 lycéens qui sont scolarisés à Nantes, 18 résident dans une autre zone ; sur 100 lycéens qui résident à Nantes, 9 sont scolarisés ailleurs.  
Champ : lycéens (en 2<sup>e</sup>, 1<sup>re</sup> et Terminale) en voie générale et technologique.  
Source : Rectorat de Nantes, base élèves académique 2011.

## D'ici 2025, une augmentation marquée du nombre de lycéens à l'ouest de la région, notamment dans les zones périurbaines

Évolution entre 2012 et 2025 des lycéens en voie générale et technologique par zone de résidence



connaîtraient la plus forte progression du nombre de lycéens en voie générale et technologique (de + 810 à + 1 020 entre 2012 et 2025). Le rythme de progression annuel serait élevé dans la zone de La Roche-sur-Yon (+ 2,0 %), mais assez faible dans celle de Nantes (+ 0,4 %), et inférieur à la moyenne régionale (+ 1,1 %). En conséquence, la part des lycéens de la région

domiciliés dans la zone de Nantes baisserait, passant de 19,0 % à 17,5 % entre 2012 et 2025. En lien avec la périurbanisation<sup>1</sup> de ces dernières années, des zones autour de Nantes, et de La Roche-sur-Yon connaîtraient une augmentation importante de lycéens : Ancenis, Blain, Montaigu,

<sup>1</sup> La périurbanisation correspond à la densification de la deuxième couronne des villes.

Pontchâteau - Savenay, Loire-Atlantique sud (Bouaye), Vignoble nantais (Basse-Goulaine), Les Herbiers (de + 380 à + 690 lycéens résidents entre 2012 et 2025). La croissance du nombre de lycéens serait soutenue dans ces zones (+ 1,8 % à + 3,8 % par an). Les zones de Cholet, de Laval, et du Mans accueillant une population nombreuse, le nombre de lycéens supplémentaires y serait assez élevé (de + 350 à + 450 entre 2012 et 2025). À l'opposé, les zones de Guérande, Mayenne, Sarthe nord (La Ferté-Bernard), Saint-Nazaire verraient leur nombre de lycéens résidents stagner.

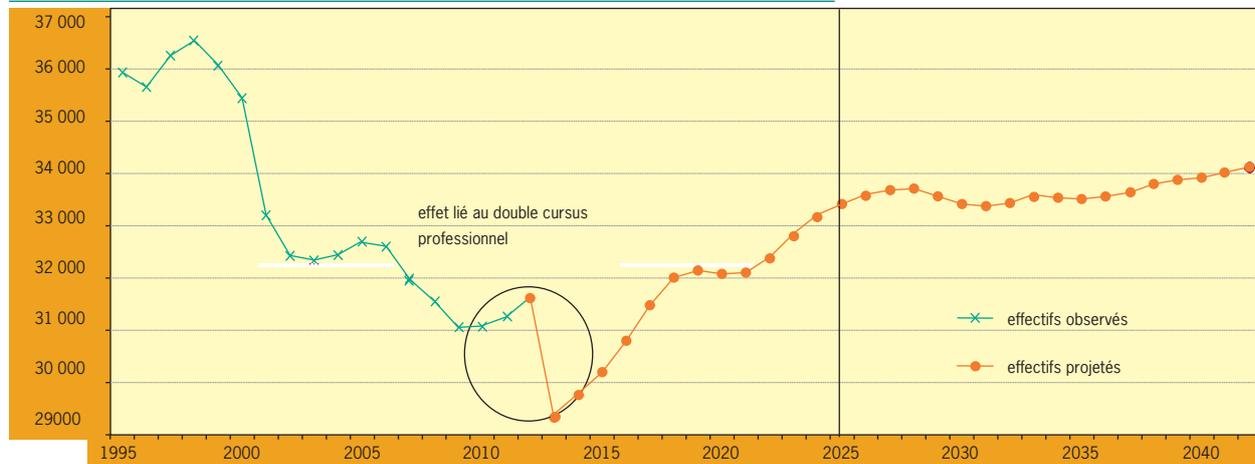
## Une progression moins forte dans l'enseignement professionnel

Sans revenir au niveau de 1995, l'enseignement professionnel connaîtrait une phase de progression soutenue, après la phase de repli de ces dernières années. La hausse du nombre de ses élèves serait moins forte qu'en voie générale et technologique, en lien avec la rénovation de la voie professionnelle mise en place à partir de la rentrée 2009. Elle a en effet conduit au passage d'un cursus en quatre années (deux années de BEP, puis 1<sup>re</sup> et Terminale) à un cursus en trois années de formation pour obtenir le baccalauréat. Ainsi, les lycées professionnels pourraient accueillir 1 900 lycéens supplémentaires à l'horizon 2025.

Pour de nombreux jeunes de la voie professionnelle, le choix d'un lycée semble davantage lié à des

## D'ici 2025, le nombre de lycéens en voie professionnelle augmenterait, sans pour autant revenir au niveau de la fin des années 1990

Évolution entre 1995 et 2042 des effectifs lycéens en voie professionnelle scolarisés en Pays de la Loire



Note : la rénovation de la voie professionnelle lancée en 2009 entraîne à partir de 2013 un cursus en trois ans au lieu de quatre précédemment (dont deux ans en BEP). Effet lié au double cursus professionnel : double flux avec, d'une part, les élèves entrés en BEP précédemment intégrant la 1<sup>re</sup> professionnelle ensuite et, d'autre part, les élèves entrés directement en 2<sup>de</sup>.

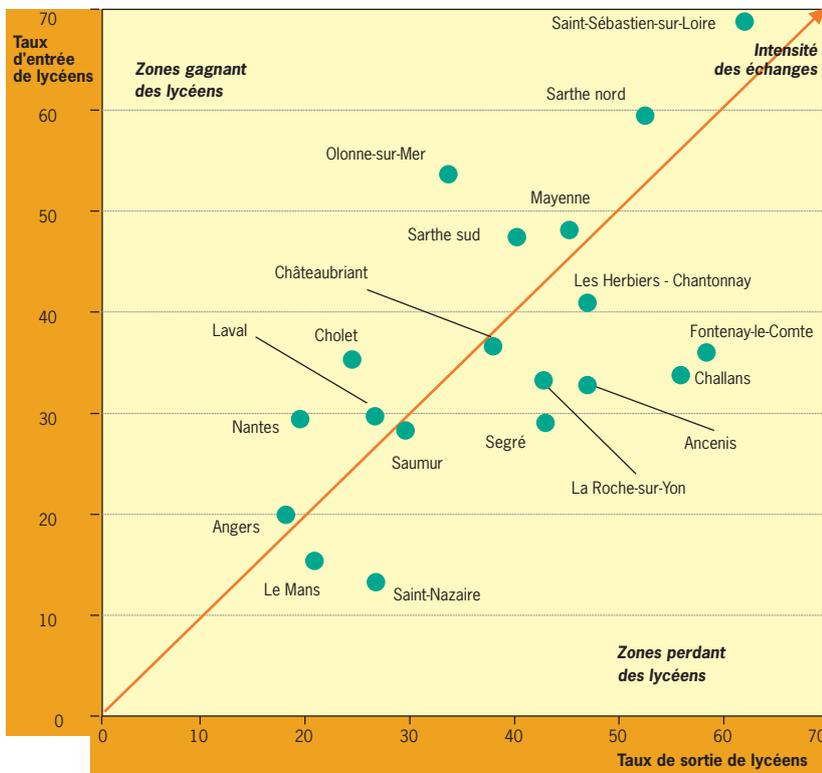
Champ : lycéens (en CAP, BEP, 2<sup>de</sup>, 1<sup>re</sup> et Terminale) en voie professionnelle scolarisés en Pays de la Loire.

Sources : Rectorat de Nantes, base élèves académique 2011 ; Insee, RP2007 - Omphale 2010 scénario central.



## En 2012, une forte mobilité géographique des lycéens professionnels en Pays de la Loire

Taux d'entrée et de sortie des lycéens en voie professionnelle entre leur lieu de scolarisation et leur lieu de résidence en 2012 (en %)



Lecture : en voie professionnelle, sur 100 lycéens qui sont scolarisés à Nantes, 29 résident dans une autre zone ; sur 100 lycéens qui résident à Nantes, 20 sont scolarisés ailleurs.  
Champ : lycéens (en CAP, 2<sup>de</sup>, 1<sup>re</sup> et Terminale) en voie professionnelle  
Source : Rectorat de Nantes, base élèves académique 2011.

critères d'offre de formation (aux spécialités enseignées) qu'à la proximité géographique. Les lycéens professionnels sont ainsi davantage mobiles, en quête de formations plus spécialisées. Ainsi en 2012, pour la moitié des zones, le taux de sortie vaut au moins 40 %, ce qui correspond à la proportion de jeunes quittant leur zone de résidence pour aller au lycée (ils ne sont pas scolarisés dans la zone où ils résident). Et pour un tiers des zones, le taux d'entrée est supérieur à 40 %, représentant la proportion de jeunes qui ne résident pas dans la zone où ils sont scolarisés. Cette forte mobilité géographique des lycéens professionnels a conduit à ne pas décliner au niveau infrarégional les projections de lycéens à l'horizon 2025.

En 2012, la part des lycéens de la voie professionnelle scolarisés dans une zone, mais résidant dans une autre, fluctue considérablement selon les territoires. Les zones qui attirent le plus de lycéens sont : Nantes (1 800 lycéens scolarisés qui n'y

résident pas), Cholet, Olonne-sur-Mer (de 450 à 690 lycéens scolarisés dans une zone et qui n'y résident pas). La zone de Cholet est surtout attractive pour les formations proposées dans le privé : parmi les lycéens scolarisés à Cholet mais qui sont domiciliés ailleurs, 74 % s'inscrivent dans un lycée privé. *A contrario* en 2012, des zones perdent de nombreux lycéens : La Roche-sur-Yon, Saint-Nazaire (de 900 à 1 170 lycéens résidents d'une zone qui n'y sont pas scolarisés). Parmi les jeunes domiciliés dans la zone de Saint-Nazaire mais scolarisés ailleurs, 36 % quittent la région pour aller au lycée. La zone de Challans, de faible taille, perd aussi de nombreux lycéens (590 lycéens résidents qui n'y sont pas scolarisés). À l'avenir, les mouvements de lycéens entre zones d'attraction seront redessinés, suite notamment à des constructions ou des extensions de lycées. Ainsi pour 2014 (année scolaire 2013-2014), la zone de La Roche-sur-Yon offrira 200 places supplémentaires, suite à l'ouverture d'un lycée à Clisson. Pour 2016 (à la rentrée 2015), la zone de

Cholet accueillera un nouveau lycée (à Beaupréau), qui proposera 200 places pour la voie professionnelle.

## Quel enseignement agricole pour quel monde rural en 2025 ?

Concernant les lycées relevant du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, d'ici 2025, les effectifs seraient stables, si l'on prolongeait les tendances actuelles. Cependant, entre 2012 et 2025, l'offre de formations agricoles et la demande des lycéens pourraient être profondément modifiées. D'ici là, le monde agricole ne sera vraisemblablement pas identique à celui d'aujourd'hui. Les structures de production agricoles vont évoluer (développement de la part du salariat et élévation des niveaux de qualification), entraînant des modifications au niveau des contenus enseignés. En plus des adaptations liées à la transformation du monde agricole, l'enseignement en établissement agricole pourrait s'orienter vers des formations davantage tournées vers des métiers liés à la production agricole. En effet en Pays de la Loire, la spécialité des services (services aux personnes et commerce) est actuellement très répandue dans l'enseignement en établissement agricole : 59 % de l'enseignement professionnel agricole en 2012 contre 51 % en France métropolitaine. La mise en place du baccalauréat professionnel « Accompagnement, soins et services à la personne<sup>2</sup> » dans les lycées de l'éducation nationale depuis la rentrée 2011 pourrait amener un transfert d'élèves de l'enseignement agricole vers l'éducation nationale. Le niveau de ce transfert dépendra de l'évolution de l'offre de formation dans le secteur sanitaire et social (formations de l'éducation nationale et du ministère de la santé).

Le choix d'un établissement agricole repose davantage sur un choix de spécialité que sur une proximité géographique, ce que montre notamment le taux d'internat élevé. Ainsi, il n'a pas semblé pertinent de réaliser des projections dans des territoires présentant une faible polarisation interne, c'est-à-dire montrant une dissociation trop importante entre lieu de résidence et lieu de scolarisation. ■

<sup>2</sup> Le bac professionnel « Accompagnement, soins et services à la personne » remplace le BEP « Carrières sanitaires et sociales ».

## Définitions

- ✓ Les lycéens **résidents** d'une zone sont les lycéens qui habitent dans cette zone.
- ✓ Les lycéens **scolarisés** d'une zone sont les lycéens qui fréquentent un lycée dans cette zone.

## Pour en savoir plus

Bonnefoy V., Gicquaud N., **900 000 habitants de plus en 2040 dans les Pays de la Loire**, Insee Pays de la Loire, *Études*, n°90, décembre 2010.

Belkacem C., **Les bassins d'attraction des lycées généraux et technologiques**, Insee Pays de la Loire, *Études*, n°62, septembre 2007.

Belkacem C. et al., **Étude prospective sur les lycées dans les Pays de la Loire**, Insee Pays de la Loire, *Dossier*, n°25, juin 2007.

## Pour comprendre ces résultats

*L'étude se focalise sur la population des jeunes de 15 à 17 ans car ils correspondent aux jeunes en âge d'aller au lycée au cours d'une « scolarité à l'heure », sans redoublement ni saut de classe.*

### Les projections de lycéens

*Les projections de population sont pertinentes pour des territoires d'au moins 50 000 habitants. C'est pourquoi certaines zones d'attraction ont été regroupées. À partir des populations au 1<sup>er</sup> janvier 2007 issues du recensement de la population, l'Insee a effectué, pour chacun des territoires retenus, des projections de jeunes qui prolongent les tendances récentes en termes de natalité, mortalité et migrations. Dans le cas des lycéens, les hypothèses sur la fécondité ne jouent qu'à partir de 2024. Jusqu'en 2023, la quasi-totalité des futurs lycéens sont déjà nés. En effet, au 1<sup>er</sup> janvier 2023, les jeunes de 15 à 17 ans, en âge d'être lycéens, sont nés entre 2005 et 2007. À partir de 2024, les projections du nombre de jeunes sont réalisées sous l'hypothèse du maintien du niveau de la fécondité.*

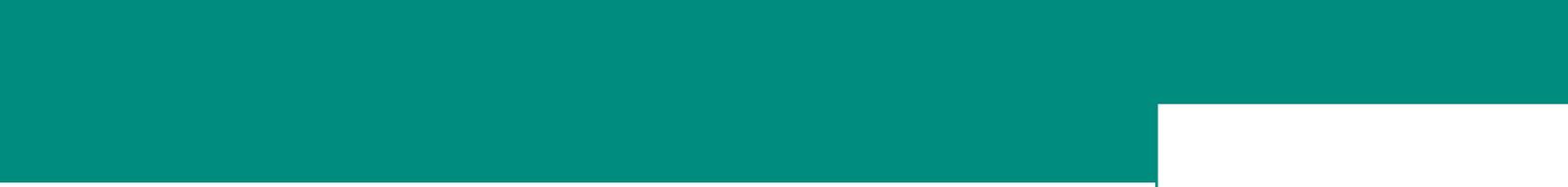
*Outre les facteurs démographiques, l'évolution des effectifs des lycées dépend aussi du taux de scolarisation en lycée, qui mesure le poids des lycéens (à la rentrée 2011) parmi l'ensemble des jeunes (de 14 à 22 ans) résidant sur ce territoire (au 1<sup>er</sup> janvier 2012). Cet impact est calculé dans l'hypothèse du maintien à leur niveau actuel des taux de scolarisation. Les projections reposent aussi sur l'hypothèse d'une stabilité des comportements actuels, relatifs aux choix géographiques d'établissements d'enseignement et de voies scolaires en fonction du lieu de résidence. Pour la voie générale et technologique, la répartition des lycéens à l'infrarégional s'est appuyée sur des taux moyens de scolarisation par zone reposant sur plusieurs années, afin de limiter les effets conjoncturels.*

*Ces projections reposent aussi sur l'hypothèse d'une orientation vers l'apprentissage constante, en supposant le maintien de la proportion des apprentis parmi les jeunes à son niveau actuel : 8,8 % des jeunes de 15 à 17 ans en 2012.*

*Ces projections de lycéens sont fondées sur les effectifs en CAP, 2<sup>de</sup>, 1<sup>re</sup> et Terminale. En 2012, ces élèves ne représentent que 83 % de l'ensemble des lycéens. En effet, les lycées forment aussi des jeunes au-delà du baccalauréat, en section de technicien supérieur, et en classe préparatoire aux grandes écoles. Les lycées professionnels accueillent aussi des élèves en 3<sup>e</sup> (module de découverte professionnelle 6 heures) et l'enseignement agricole accueille en outre de nombreux élèves en 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.*

**Construction du zonage** : cf. p.14







**Lycées et lycéens  
des Pays de la Loire :  
état des lieux et  
perspectives à l'horizon 2025**

[www.insee.fr/pays-de-la-loire](http://www.insee.fr/pays-de-la-loire)

**L'ensemble de l'étude, co-pilotée par l'Insee, le Conseil régional des Pays de la Loire et le Rectorat de l'académie de Nantes, a également associé la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.**



IMPRIM'VERT\* Réalisation et impression LA CONTEMPORAINE • Tél. 02 51 13 50 50 •



**INSEE Pays de la Loire**  
105, rue des Français Libres  
BP 67401  
44274 Nantes cedex 2